- Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est le risque annuel par plus de [illegible] personnes.

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI ! NOTRE LANGUE

BUREAU
1000, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask. Téléphone [illegible]

ABONNEMENT:
Un an, Canada $2.00
" " Etats-Unis $2.50
" " Europe $3.00

J.-M. JUTRAS, Administrateur

23ème Année · PRINCE-ALBERT, SASK., mercredi le 19 mars, 1930 · No 2

GRANDE CONVENTION DES COMMISSAIRES CATHOLIQUES À SASKATOON---26 et 27 MARS

Le crime contre l'enfance

Le premier amendement scolaire anticatholique de M. Anderson a subi, non sans trouble ni avec une forte majorité, mais victorieusement, l'épreuve des trois lectures et votes réglementaires. Il ne lui manque plus que la signature du Lieutenant Gouverneur. D'après sa teneur,—et à partir du premier juillet de l'année courante, si rien ne surgit qui en prévienne la mise en vigueur—,

1o *Il sera défendu d'exposer, dans une école publique, durant les heures de classe, aucun signe ou emblème de religion.*

2o *Nulle personne portant l'habit ecclésiastique ou religieux, ne pourra, même si elle est par ailleurs munie des qualifications requises, enseigner dans une école publique; à moins de se dépouiller au préalable de la livrée de son sacerdoce ou de sa communauté, pour se vêtir d'un costume purement séculier.*

Dans son numéro du 5 mars, le *Patriote* a publié le texte intégral de cette nouvelle législation; et nos lecteurs ont pu se rendre compte combien graves et iniques sont les peines et amendes dont sont menacés les instituteurs et commissaires qui la violeraient.

Répétons ce que nous avons souvent mis sous les yeux de nos lecteurs, ce qui est très clair à qui connait la situation, mais sur quoi M. Anderson et sa clique désirent jeter un faux jour:

Sous prétexte de légiférer pour le système général d'écoles publiques, l'ennemi du catholicisme vise et atteint les écoles catholiques.

Il est sincère à M. Anderson d'aller dire à Toronto qu'il n'en veut pas au catholicisme, car le crucifix et l'habit religieux n'apparaissent que dans deux sortes d'écoles: l'école séparée, qui ne sortira pas indemne des mains de M. Anderson—de cela nous reparlerons; et les écoles de nos centres catholiques. Dans ces centres, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas d'enfants non-catholiques, l'école est dite publique parce que, jusqu'ici, une fausse interprétation de la loi de protection des minorités (il faudra bien, pour la justice et la paix, que cette loi soit ramenée à son vrai sens) n'accorde une école séparée qu'à la minorité locale et non à la minorité provinciale.

* * *

Donc, à une époque où l'irréligion fait tant de ravages dans la société, divise tant de familles, laisse tant d'enfants sans foyer, ruine tant d'individus, détruit le respect dû et nécessaire à l'autorité civile aussi bien qu'à l'autorité religieuse, on introduit, par haine du catholicisme, la révolte contre Dieu, on aggrave la situation sociale en sapant la religion à sa base, on empêche l'idée du surnaturel de se faire jour chez l'enfant.

Donc, à une époque où le dévergondage des modes non seulement fait élever la voix du Souverain Pontife et de l'épiscopat catholique, mais encore effraie les personnes sérieuses de toutes croyances, on feint d'être offusqué de l'habit modeste de la Religieuse et on lui interdit l'entrée de l'école.

Donc, dans ce Canada, où la tolérance a toujours assuré la concorde et la paix publique, et le fanatisme le malaise et la dissension, l'abus du pouvoir, fort de l'amendement qu'il a créé, fait insolemment irruption dans nos établissements scolaires catholiques et les réduit à la K.K.K., et selon les dictées de l'orangisme.

* * *

Donc, dans cette province, où le crucifix et la robe noire ont porté l'Evangile, adouci les moeurs et préparé le terrain pour l'avènement de toutes provinces (d'Angleterre comme d'ailleurs) et

(Suite à la page 5)

Congrès de SASKATOON

En Voiture! En Voiture!

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Voulez-vous aider à réduire les frais de voyage de tout le monde à leur plus simple expression? Notez bien les points suivants:

1o **N'achetez qu'un billet simple pour vous rendre à Saskatoon, c'est-à-dire un billet pour l'aller seulement.**

2o Faites-vous donner un certificat de convention par l'agent qui vous vendra ce billet simple.

3o Au congrès lui-même, on vous expliquera la façon de procéder pour obtenir une réduction appréciable sur le prix du billet de retour.

4o Que TOUS les délégués, les plus près comme les plus éloignés de Saskatoon, veuillent bien suivre ces instructions à la lettre; ainsi tout le monde s'en aidera.

NOTE—Voyez programme à la page 8

Politique provinciale.

Le 1er bill Anderson est adopté

Proscription des emblèmes et des costumes religieux dans les écoles publiques, à partir du 1er juillet

Les membres du gouvernement ont suivi leur chef comme des moutons—Deux attitudes—Avalanche de questions de l'opposition—Anderson répond d'une façon évasive et ambiguë—Escarmouche entre Nat. Given et le Dr Uhrich—Brouhaha—Amendement Lopston—Amendement à la Loi des écoles subventionnées—(School Grants).

La législature a accepté en troisième lecture le premier des deux bills Anderson amendant l'Acte scolaire et prohibant les emblèmes et le costume religieux dans les écoles publiques.

On a tellement bien fait l'oreille aux membres du gouvernement, qu'ils n'ont point bronché dans leur détermination. Tous ont suivi comme des moutons. Quelques-uns — avouons-le — ont dû tout de même voter un peu à contre-coeur. Cette mesure, ils le concevaient bien, va créer des discordes, des rancoeurs et peut-être d'amers retours. On ne maltraite point vingt pour cent de la population d'une province sans représailles. Tous cependant ont préféré l'assiette au beurre aux droits des catholiques. Il fait si bon à la crèche, quand, durant vingt-quatre ans, on en a respiré l'odeur sans jamais pouvoir y assouvir sa faim.

DEUX ATTITUDES

L'opposition préfera la justice et l'harmonie aux honneurs du pouvoir; le gouvernement conspiratif préfère les honneurs — tristes honneurs! — aux droits de plus de deux cent mille citoyens canadiens, parmi lesquels bon nombre jouissent du privilège de premier occupant.

ANDERSON REPOND DE FACON AMBIGUE

L'argumentation serrée et basée sur la Constitution de MM. Gardiner, Uhrich et Davis n'a fait ou semblé faire aucune impression sur les membres du gouvernement, lors de la deuxième et troisième lecture du bill. A toutes les questions les plus sensées de l'opposition, Anderson — le dictateur de la Chambre sur ce point — a toujours répondu d'une manière évasive, ambiguë, jouant sur les mots sans en donner le sens précis, revenant toujours au simplisme ce frais que *la majorité ne doit point forcer la minorité*, signifiant, bien entendu, la majorité catholique. Nous sommes convaincus que le refrain aurait tout un autre son dans la bouche du premier ministre et dans les colonnes du *Star* de Régina, s'il s'agissait, dans la loi scolaire, de majorité provinciale. Sans doute les rôles seraient renversés; ce serait la minorité qui forcerait la majorité.

NAT GIVEN ET UHRICH CROISENT LE FER

Nat. Given, député conservateur de Rosetown, eut l'audace de demander pourquoi l'opposition ne se rangeait point du côté du gouvernement pour régler la question sans animosité religieuse et querelle de race.

Uhrich saisit la balle au vol. Il rétorqua avec indignation que le malaise existait déjà entre les races de la province et que l'harmonie et la paix cessèrent le jour où des agitateurs à gages semèrent le mauvais grain de la haine et de la discorde.

Given accueillit mal la riposte, qui donna lieu à une escarmouche entre les deux orateurs, durant laquelle les chroniqueurs, aux oreilles tendues dans les galeries de la presse, ne purent saisir un mot, en raison du brouhaha que firent les membres de la Chambre pour rappeler les antagonistes à l'ordre.

QUEL COSTUME

Anton Hack, de Qu'Appelle, [illegible] du premier ministre [illegible] le genre de costume que devraient porter les soeurs [illegible] pourraient continuer à enseigner dans les écoles publiques, il eut très peu de succès. Anderson se contenta de répondre que le gouvernement avait l'intention de ne rien définir là-dessus.

Plusieurs membres de l'opposition demandèrent au premier ministre si les soeurs pourraient enseigner en modifiant leur habit? Il répondit que si elles s'habillaient de telle façon qu'elles n'auraient rien de commun avec une communauté religieuse quelconque, elles pourraient enseigner.

DIPLOMES D'ECOLE NORMALE

T.-C. Davis, de Prince-Albert, demanda si on continuerait de donner des diplômes dans les écoles normales aux institutrices faisant partie d'une communauté religieuse, ou si on avait l'intention de légiférer sur ce sujet. Anderson répondit que c'était un détail dont on s'occuperait lorsque le bill serait en force.

ABOLISSONS TOUTES LES RELIGIONS

Le docteur Arthur, de Cannington, déclara que le but du gouvernement était de créer et conserver l'unité dans la province. "S'il est impossible de n'avoir qu'une religion dans les écoles publiques, dit-il, il faut toutes les abolir."

AMENDEMENT LOPSTON

A. Lopston, représentant Saltcoats, suggéra un amendement d'après lequel, avec la permission du ministre de l'Education, les soeurs pourraient enseigner dans les écoles publiques à la requête unanime des contribuables résidents.

Anderson fit remarquer que

(Suite à la page 4)

Prière pour la Russie

S. G. Mgr l'Evêque de Prince-Albert a adressé une lettre circulaire à son clergé pour demander des prières publiques pour la Russie.

Pour répondre à l'appel du Souverain Pontife Pie XI, demandant, en la fête de S. Joseph, patron de l'Eglise universelle, des prières spéciales pour obtenir du ciel la fin de la persécution qui ensanglante et démoralise la malheureuse Russie.

Voici les termes de l'ordonnance de Sa Grandeur:

1o MM. les curés et missionnaires célébreront, le 19 mars, dans leurs chapelles ou églises, une messe solennelle.

2o Ils inviteront instamment les fidèles à faire, ce jour là, une communion réparatrice et à s'unir aux prières du Pape.

3o A l'heure la plus convenable pour les fidèles, il y aura une heure sainte en présence du S. Sacrement exposé, ou au moins, le Salut solennel du S. Sacrement avec un acte de réparation au Sacré Coeur.

Chevalier de la Légion d'Honneur

Comme nous allons sous presse, on nous annonce que la République française vient de décorer M. Raymond Denis de la Croix de la Légion d'honneur.

Nos plus chaleureuses félicitations à notre chef franco-canadien. Personne plus que lui ne méritait cette distinction dont tous nos lecteurs vont se réjouir à la veille du Congrès.

Attention

Programme de la convention

Il nous fait peine, vu le manque d'espace, de ne pouvoir publier en première page le programme de la convention, que vous trouverez en page 8. Nous demandons à tous les intéressés de le lire attentivement et de le découper. Ça peut leur être très utile.

Causerie agricole

Nous demandons à tous nos bons cultivateurs de lire attentivement la très intéressante et très pratique Causerie agricole que nous publions actuellement en Page agricole. Elle est due à la plume alerte d'un de nos bons amis et curés de paroisse, M. l'abbé J. [illegible], de St-Maurice de Bellegarde. L'auteur met le doigt sur la plaie. Pour réussir, le fermier doit changer son mode de culture et revenir à la culture mixte ou diversifiée. La dégringolade actuelle du marché mondial du blé est une preuve irréfutable contre la culture extensive: "Il ne faut pas mettre tous les oeufs dans le même panier.

CONCERT FRANÇAIS AU RADIO donné par la CIE PARENT VENDREDI LE 28 MARS de 6 h. 30 à 7 h. 30 pour la Saskatchewan et de 7 h. 30 à 8 h. 30, heure centrale.

SOYEZ AUX ECOUTES!

Mort de Primo de Rivera

Paris. — Primo de Rivera, ancien dictateur de l'Espagne, vient de mourir seul dans son hôtel à Paris. Depuis des mois, il souffrait d'attaques fréquentes de la maladie de coeur qui l'a terrassé. Le défunt était âgé de 60 ans.

Durant six ans il fut gardien du pouvoir suprême de son pays.

Madrid, Espagne. — Le cabinet d'Espagne a déployé toute la pompe militaire due à un capitaine général, à l'occasion des funérailles de Primo de Rivera. Le roi Alphonse se fit représenter par les ministres de la Cour royale.

La dépouille mortelle repose dans le cimetière de Sacramento.

La Convention de Saskatoon

Huit jours à peine nous séparent de la Convention des Commissaires d'Ecoles et nous sommes heureux de dire qu'elle s'annonce comme un succès sans précédent. De partout nous arrivent des adhésions empressées. Des districts qui n'appartiennent point à notre organisation, qui ne s'étaient jamais fait représenter à nos Congrès, nous font parvenir leurs cotisations et nous annoncent l'envoi de un ou plusieurs délégués.

Un autre fait consolant, c'est que des commissaires habitant nos districts, mais n'appartenant point à notre nationalité, nous ont fait savoir qu'ils tenaient à se rendre à Saskatoon. Ceci prouve que le mouvement est général et que cette Convention est saluée avec plaisir par tous les groupes. On sent qu'elle était attendue, désirée, voulue par nos commissaires; en fait, par la plus grande partie de notre population. Ne pas l'avoir convoquée aurait été un sérieux désappointement pour ceux qui, dans toute la province, ne demandent qu'à faire leur devoir, mais attendent des directions.

Comme on pourra le voir par le programme, les discours seront peu nombreux. L'idée n'est pas de se rendre à Saskatoon pour y faire ou y entendre de la haute éloquence, mais pour étudier la situation qui nous est faite par les amendements votés ou proposés, envisager les dangers qui nous menacent, et adopter les solutions qui nous paraîtront les plus propres à répondre aux exigences de la situation.

Tous nos districts sont intéressés, parce que tous sont atteints à des degrés divers. Le départ des Soeurs enseignantes nous privera de 40 ou 50 institutrices franco-canadiennes que nous sommes absolument incapables de remplacer à cause de la suppression de l'échange de diplômes avec Québec. Cela signifierait que 40 ou 50 de nos petites écoles de village devraient, dès le prochain terme, engager des institutrices ne parlant pas notre langue et n'étant pas de notre foi.

Cette pénurie d'instituteurs ou d'institutrices bilingues devra être sérieusement étudiée, et des moyens énergiques devront être employés pour y faire face.

En dehors de cette question si importante, il en est d'autres qui affectent profondément toutes nos écoles et auxquelles les délégués devront trouver des solutions.

Nous ne craignons pas d'affirmer qu'à cause des dangers de l'heure présente, et de l'importance des questions à discuter, cette convention de nos Commissaires d'Ecoles est une des plus importantes que nous ayons eues jusqu'à présent.

C'est pourquoi toutes les commissions scolaires doivent être représentées par autant de délégués que possible. Des distractions dans les circonstances actuelles se comprendraient mal. Nous sommes persuadés qu'il ne s'en produira pas. Le cartel, organisé pour diviser également les frais du voyage en chemin de fer, donne le même avantage aux districts éloignés qu'aux districts les plus proches. Il n'en est donc pas qui puissent invoquer la distance, comme excuse.

D'ailleurs, si nous en jugeons par les nombreuses adhésions reçues jusqu'à présent, personne ne semble songer à chercher des excuses pour justifier une absence. Tous semblent désireux de répondre à l'appel. Le Sud et le Nord se donnent la main dans un magnifique élan pour la défense d'écoles qui nous sont chères et nous sommes sûr que tous nos districts sans exception seront fidèles au rendez-vous d'honneur qui leur est donné à Saskatoon.

Raymond DENIS,
Président de l'A.C.E.F.C.

ASSOCIATION des COMMISSAIRES D'ECOLE FRANCO-CANADIENS

Renseignements

TRES, TRES ENCOURAGEANT

La façon dont nos commissaires d'école répondent à l'appel des organisateurs du congrès est des plus encourageantes. Lettres sur lettres nous arrivent des quatre coins de la province, nous apportant, les unes, le montant de la cotisation, les autres, les noms de deux, trois délégués par arrondissement; d'autres encore, des demandes d'informations. Ceci montre jusqu'à quel point les nôtres comprennent toute l'importance de ce congrès.

LE VOYAGE

Comme nous l'avons annoncé, la semaine dernière, le congrès aura lieu à Saskatoon. Mais ce changement de place n'entraînera aucune dépense supplémentaire à nos amis du sud, puisque par le cartel — pool — des frais de passage sur les chemins de fer, ils paieront le même prix pour se rendre à Régina. Nous comptons donc qu'ils se rendront aussi nombreux à Saskatoon qu'ils l'auraient fait si le congrès avait été à Régina.

L'horaire des trains est d'ailleurs presque parfait. Il y a quatre trains par jour dans chaque direction entre les deux villes. Deux sur le Canadien National et deux sur le Pacifique Canadien. Celui qui quitte Régina à 11 h. 50 du soir et arrive à 8 h. 30, le lendemain matin, est tout indiqué pour les délégués du sud. Un autre train partant de Saskatoon, le jeudi soir, à 11 h. 50, arrive à Régina le vendredi matin, à 8 h. 30 et permet aux délégués de faire connection avec leurs différents trains.

Il serait bon que ceux qui voyagent des lits sur le train de 11 h. 50, mardi soir, voient immédiatement à se les faire réserver, parce qu'il est probable qu'il y aura plus de demandes que de lits.

SAVEZ-VOUS...

A combien de questions posées plus bas pourriez-vous répondre en cinq minutes et sans dire ni oui ni non? Savez-vous...

1o Que le but de notre Association est de veiller aux intérêts de nos écoles, en groupant les commissaires franco-canadiens de la province, et en les faisant travailler avec intelligence et discipline, sous la direction d'un exécutif librement choisi en séance de congrès?

2o Que votre commission scolaire peut faire partie de notre Association simplement en payant une cotisation annuelle de $2.00 par membre?

3o Que le paiement de cette cotisation est autorisé par l'article 113 de la loi des écoles?

4o Que c'est aux commissaires de décider s'ils enverront une délégation au congrès? Voyez encore l'article 113.

5o Que l'assemblée annuelle des contribuables n'a absolument rien à faire avec l'envoi des délégués au congrès? C'était le cas il y a deux ou trois ans. Ce ne l'est plus.

6o Que l'article 113 toujours autorise la commission scolaire à payer les frais de voyage de ses

(Suite à la page 3.)

POLITIQUE FEDERALE.

La session d'Ottawa

Traité néo-zélandais—Opinion du gouvernement—Conférence—Le divorce—Exportation des alcools—Bennet et Dunning croisent le fer.

Spécial au PATRIOTE

Deux grands sujets ont été étudiés, cette semaine, par les Communes: la nécessité de remettre à date notre traité commercial avec la Nouvelle-Zélande, et l'opportunité de donner à l'Ontario des tribunaux de divorce.

Quand paraîtra cette chronique politique, la Chambre se sera très probablement prononcée sur la première proposition, pour la renverser sans aucun doute. Le sens de ce vote viendra moins des mérites de la question à l'étude que des conséquences qu'aurait un vote adverse: le renversement du présent gouvernement. En effet, la révision du traité a été présentée par les conservateurs sur une motion du ministre des Finances d'aller en subsides, et un amendement de ce genre est toujours une motion de non-confiance dans l'administration du pays.

Mais s'ils approuvent la nécessité de la revision demandée, les députés qui préfèrent une administration libérale à une administration conservatrice, ou qui tiennent à exprimer leur confiance dans le gouvernement King, devaient enregistrer leur vote contre l'amendement, présenté par M. Senn, conservateur de l'Ontario, et contre leurs idées particulières.

TRAITE NEO-ZELANDAIS

Notre traité avec la Nouvelle-Zélande n'en est pas un proprement. Nous avons une entente commerciale avec l'Australie, qui date depuis 1925, et dans cette entente, une clause disait que par un arrêté ministériel, cette entente pourrait être appliquée à la Nouvelle-Zélande. C'est ce qui a été fait.

D'après les nombreux discours qui ont été prononcés en Chambre sur ce sujet, les conservateurs soutiennent que nos relations commerciales avec la Nouvelle-Zélande sont désastreuses pour l'agriculture canadienne en général, mais d'une façon particulière aussi pour notre industrie laitière. On a soutenu, de la gauche, que cette industrie était actuellement ruinée, que le Canada, naguère encore exportateur de beurre et de fromage, est devenu importateur de beurre — les importations de la Nouvelle-Zélande ont été de 35 millions de livres l'an dernier, quand avant notre traité avec ce dominion, nous étions exportateurs — et est sur le point de devenir importateur de fromage. Des réactions intenses ont eu lieu sur des industries connexes, comme le porc à bacon et l'élevage des bestiaux et de la volaille. Enfin le malaise profond serait général.

Comme remède à cette situation, les conservateurs demandent de remplacer notre traité actuel avec la Nouvelle-Zélande par un traité plus conforme aux besoins de nos cultivateurs, et priant le gouvernement de protéger, par un droit douanier élevé, notre industrie agricole.

OPINION DU GOUVERNEMENT

Les ministres qui ont pris part à ce débat ont généralement admis que depuis que nous avons appliqué à la Nouvelle-Zélande les conditions commerciales que nous avions avec l'Australie, les conditions canadiennes ont grandement changé. De sorte qu'il serait sage, actuellement, d'entreprendre des négociations directes avec la Nouvelle-Zélande, pour en arriver à un traité particulier avec ce dominion. Cela permettrait au gouvernement de tenir un compte particulier des conditions canadiennes nouvelles.

Le premier ministre, au cours d'un caucus qui avait lieu mercredi avant-midi dernier, le 12 mars, laissait aussi clairement entendre que nos relations commerciales avec la Nouvelle-Zélande allaient recevoir immédiatement de son gouvernement une attention toute spéciale.

CONFERENCE

Pendant qu'en Chambre des Communes les députés s'occupaient de nos relations commerciales avec la Nouvelle-Zélande, en tant qu'elles affectent l'agriculture canadienne, l'hon. W.-R. Motherwell, ministre fédéral de l'Agriculture entretenait dans ses bureaux une quarantaine de délégués des divers gouvernements provinciaux et des différentes associations agricoles du pays. Après une discussion de deux jours, on a demandé à un comité de s'enquérir des prix courants de l'élevage des bestiaux au Canada et des meilleures méthodes de placer les produits agricoles sur les marchés. On a approuvé le principe à la base des coopératives, et l'on a rejeté un projet d'enquête royale dans les conditions de l'industrie agricole canadienne.

BENNETT ET DUNNING CROISENT LE FER

Le chef de l'opposition a prononcé un discours enflammé, violent même, au sujet du traité néo-zélandais. Il n'a pas manqué une occasion de s'en prendre à M. Dunning, le ministre des Finances.

M. Bennett n'a sans doute pas encore digéré la verte réprimande que M. Dunning lui a servie, il n'y a pas si longtemps, à Régina. Et puis, en parlant sur l'amendement Senn, M. Dunning avait profité de l'occasion pour fouailler une fois de plus le leader conservateur.

A Régina, M. Dunning, au lendemain d'un discours de M. Bennett, avait reproché à celui-ci d'aller prêcher quelquefois l'esprit de conciliation dans la province de Québec, quand c'est en Saskatchewan, sous le régime tory de M. Anderson, qu'il devrait le faire. M. Dunning a demandé à M. Bennett comment il peut accorder son loyalisme impérial avec ses dénonciations tonnantes du traité avec la Nouvelle-Zélande. Celle-ci n'est-elle pas un Dominion britannique faisant partie de l'Empire?

LE CANADA D'ABORD

Dans sa réponse, M. Bennett n'a pas voulu faire d'allusion directe à la tirade de lundi soir de Régina. Il a répondu cependant à propos de son loyalisme.

"Depuis le temps de Macdonald et de Tupper, s'écrie-t-il, la politique des conservateurs a été de n'accorder de privilèges tarifaires qu'en retour d'avantages pour le Canada. Quand le ministre des Finances parle de loyauté, il devrait se rappeler que c'est envers le Canada que nous devons d'abord être loyaux, et loyaux aussi envers les producteurs canadiens avant de l'être envers les producteurs étrangers."

Si M. Bennett et les gens de son parti pensaient et parlaient toujours comme cela, et agissaient ensuite en conséquence, leur politique serait peut-être moins vue de loin des Canadiens, principalement de ceux-là qui croient que les Canadiens doivent penser au Canada avant de penser aux pays étrangers, ceux de l'Empire britannique et les autres.

Le discours de M. Bennett, au moment où la séance était suspendue, s'est terminé dans un beau vacarme. De cela aussi M. Dunning devait être la cause et pas involontairement.

Le chef conservateur, d'une voix vibrante, réclamait la dénonciation immédiate du traité avec la Nouvelle-Zélande. M. Dunning, l'interrompant, l'interrogeait pour lui demander s'il serait encore en faveur de l'importation de l'oléomargarine plutôt qu'en faveur de l'importation du beurre néo-zélandais.

La droite applaudit à tout rompre. La gauche conservatrice pousse des hurlements. M. Bennett fulmine: "Cette remarque est indigne d'un ministre des Finances."

Par-dessus le tapage, les cris, les hurlements, les claquements des pupitres dont les couvercles se soulèvent en cadence, on perçoit la voix, tantôt de M. Dunning, tantôt de M. Bennett. On dirait un duo de ténor avec accompagnement par grand orchestre.

M. Dunning: "Ma remarque est bien au point, oui, parfaitement au point." Le ministre en dit davantage, mais cela se perd dans le tollé de la gauche. Les applaudissements de la droite, ensuite d'ailleurs, suffisent à tout couvrir. L'orchestre joue fortissimo. C'est un très beau chahut.

La voix de M. Bennett se fait stridente: "Cette remarque est digne d'un premier ministre de Saskatchewan, mais non pas d'un ministre des Finances."

La clique conservatrice se remet en oeuvre. Le député Martell, un géant qui vient du Cap-Breton, est à la veille de démolir définitivement son pupitre. Le conservateur Bell, originaire d'Halifax, se lève où se trouvent les ... de la droite.

M. Dunning parvient à placer sa réponse: "Digne du premier ministre actuel de la Saskatchewan, par exemple."

M. BENNETT et M. ANDERSON

M. Bennett se porte au secours de M. Anderson: "C'est injuste de dire cela, parce que l'actuel premier ministre de Saskatchewan souffrirait très heureusement la comparaison avec l'actuel ministre des Finances." L'on voit que M. Bennett ne raffole pas du premier ministre de Régina.

LE DIVORCE

La Chambre a disposé du bill de M. J.-S. Woodsworth, demandant l'établissement de tribunaux de divorce dans l'Ontario. Sur un vote total de 157 députés, 78 députés, dont 28 de l'Ontario ont voté contre, et 79 autres, dont 23 de l'Ontario, ont voté en faveur. Le bill a donc été défait par une majorité d'une seule voix.

Naturellement tous les députés de la province de Québec ont voté contre ce bill. Deux Ontariens ont protesté contre ce fait, disant que l'Ontario n'avait pas besoin de se faire édicter des principes de conduite par les Canadiens français de la province de Québec. M. Henri Bourassa, M. P., indépendant de Labelle, a relevé cette accusation, en réclamant tout d'abord l'entière liberté de vote pour les députés, sans qu'ils soient exposés à se faire accuser de toutes sortes d'arguties par des fanatiques, et montrant ensuite que les députés ontariens, ayant voté 28 contre 23 contre le bill Woodsworth, le bill a été réellement défait par les députés ontariens. Si le Québec avait voté autrement qu'il n'a fait, il aurait imposé à l'Ontario des tribunaux que cette province ne désirait pas, d'après le calcul de cette province, telle qu'exprimée par ses représentants en Chambre des Communes.

M. Wm. Irvine, des Fermiers-Unis de l'Alberta, a donné avis de motion remettant au feuilleton de la Chambre le bill Woodsworth.

Cet avis n'a d'intérêt que de tâter ... On votera sur la motion Irvine qui, renversée, disposera définitivement de la question, et si on l'adopte, elle est passée, le débat sera rouvert.

EXPORTATION DES ALCOOLS

Le premier ministre a fait étudier sur la fin de la semaine dernière son bill sur l'exportation des alcools canadiens aux Etats-Unis. M. Bennett, chef conservateur, et plusieurs conservateurs, ont soutenu que ce bill demandait au Canada des sacrifices d'argent trop considérables. Il privera les brasseurs et les distillateurs de revenus considérables, quand les capitaux engagés dans leurs industries sont très importants et quand le gouvernement a multiplié les permis de brasseurs et de distillateurs. Il privera le pays de revenus de douze millions de dollars par an. De plus, le commerce se fera plus que jamais par les deux îles françaises Saint-Pierre et Miquelon, sur les côtes de Terre-Neuve, qui peuvent envoyer à Détroit de la boisson à meilleur marché que si cet alcool venait de Windsor, à cause de la taxe de $9.00 par gallon qu'elles ne paient pas, et que paient les villes canadiennes.

Les Etats-Unis devront, pour empêcher l'importation de ces alcools, s'adresser à la France.

Le travail des comités parlementaires commence cette semaine.

OUTAOUAIS.

Poisson Frais Frigorifié

POUR LE CAREME

Poisson Blanc, écorché, la livre [illegible]
Poisson Blanc, ..., la livre [illegible]
Doré, arrondi, la livre [illegible]
Brochet, arrondi, la livre [illegible]
Pour commandes de 100 livres ou plus, 1c de moins la livre.
Envoyez, avec toute expédition, ... pour ... poisson en commande.
Envoyez mandat-poste ou ...

The Waite Fisheries

BIG RIVER, SASK.
Références: Bank of Nova Scotia, Prince Albert.

Traitez l'IMPURETÉ du SANG

Pilules Dodd pour le Rein

Renseignements

(Suite de la première page)

... qu'elle choisit comme son délégué officiel au congrès?

7o Qu'il vous est cependant permis d'envoyer un deuxième et même un troisième délégué, dont les dépenses seront payées en partie par lui-même peut-être, et en partie par une société quelconque, un groupe de patriotes ou autrement?

8o Que ces congrès sont très instructifs et très intéressants pour tous ceux qui s'occupent de questions d'éducation?

9o Qu'on n'a jamais ... son délégué ayant représenté son voyage?

10o Que votre arrondissement a tout à gagner à envoyer une délégation au congrès de Saskatoon? A leur retour, les délégués feront rapport à leurs gens et les mettront au courant de tout ce qui se sera passé au congrès.

11o Que, cette année, il y aura le cartel — peut — des frais de voyage et que par conséquent les plus éloignés de Saskatoon ne débourseront pas plus que les plus rapprochés?

12o La date exacte du congrès?

13o Que le congrès a lieu à ......

Nous espérons que ceux qui recevront de réponse à ces questions ne sont pas ... Ceux qui le seraient n'auraient d'ailleurs qu'à répondre vivement à cette quatorzième question:

14o Les commissaires d'école franco-canadiens ont-ils le droit de s'abstenir d'assister à ce congrès, si la chose est humainement possible?

TROP TARD

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Si vous n'avez rien décidé encore au sujet de l'envoi de délégués, il en est temps encore, mais hâtez-vous. Avez immédiatement votre assemblée de commissaires, choisissez vos délégués et le principal est fait.

Méchants rhumatismes aux pieds et à la main droite

Dame d'Alberta louange Pilules Dodd pour les reins

Mme H. Anderson maintenant en parfaite santé

Czar, Alta., le 15 mars. — (Spécial). — "Je suis trop heureuse pour ne pas vous dire ce que les Pilules Dodd ont fait pour moi, cette semaine", dit Mme H. Anderson, qui habite ici. "J'avais de méchants rhumatismes à la main droite et aux pieds. J'avais les chevilles enflées et la main raide. Aucune espèce d'onguent ne me soulageait. L'almanach m'annonce les Pilules Dodd. J'en achète et pris une boîte; me voilà bien. Quelle merveille! Plus d'enflures ni douleurs aux jointures. Tout cela grâce aux étonnantes Pilules Dodd. Je les recommanderai à toutes mes connaissances."

Pourquoi continuer à souffrir? On peut se procurer les Pilules Dodd chez tous pharmaciens ou chez The Dodd's Medicine Co. Ltd Toronto 2, Ont.

Gin Canadien Melchers Croix d'or

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, vieilli quatre ans et ... par ... des années.

Trois grandeurs de flacons

GROS, MOYEN et PETIT

Distillerie Berthierville Qué. — Bureau chef Montréal

MELCHERS Distilleries Limited

Canada 1930

"Canada 1930", tel est le titre d'une nouvelle publication du Bureau fédéral de la Statistique dont la nature et le but sont indiqués dans un préambule par l'honorable James Malcolm, ministre du Commerce. Depuis longtemps se faisait sentir le besoin d'une revue annuelle concise et à date, montrant sous un caractère d'ensemble et la forme populaire la situation économique courante au Canada et pouvant servir de précis et résumé des autres volumineuses publications statistiques du Bureau.

Une attention spéciale a été donnée à ces besoins dans la préparation de ce manuel. L'introduction donne une revue générale de l'année 1929, analysant les influences dirigeantes et la corrélation des plus importants mouvements économiques. Ceci est suivi de dix-neuf chapitres consacrés alternativement à l'histoire et aux institutions du Dominion, à ses ressources naturelles, à la richesse et aux revenus de la nation, à la population, à l'agriculture, aux forêts, aux mines, aux forces hydrauliques, à la construction, au commerce, aux transports, à la finance, au travail, à l'instruction, etc. Sur chaque sujet, les informations les plus récentes sont données avec une revue descriptive des conditions les plus importantes dans le passé qui ont eu quelque influence sur la situation actuelle. Des tableaux statistiques forment un appendice divisé en deux parties: la première donne les progrès du Canada et les différentes manifestations depuis 1900 et la seconde les principaux développements économiques, de mois en mois, au cours de l'année écoulée.

L'Enseignement secondaire

Cette revue vous apporte des articles de Mgr Camille Roy, MM. les abbés P. Chartrand, Montréal, T. Hamelin, Trois-Rivières, F. Grandin, Valleyfield, le M. Adrien Pouliot, Université Laval.

Elle traite:
De l'enseignement des sciences dans les collèges classiques;
De littérature française;
De littérature canadienne;
De langue anglaise;
Du concours oratoire de 1930.

Elle présente: Causerie du mois, ... de Harpocrate, Revue des Revues, Notes bibliographiques.

Pour abonnements ou autres renseignements, s'adresser à M. l'abbé A. Maheux, L'Enseignement secondaire, Université Laval, Québec.

Une aubaine pour nos lecteurs

$2.00 de Musique pour 50c

Envoyez 50c et vous recevrez franco un Paquet-Surprise contenant 10 compositions musicales modernes, en bonne condition (soit une valeur de $2.00).

Vous avez le choix entre trois collections différentes. Choisissez l'une des trois:
1o. 10 Morceaux de piano;
2o. 10 chansons avec accompagnement de piano;
3o. Mixte, 5 chansons et 5 morceaux de piano.

Un de ces Paquets-Surprise est aussi offert gratuitement à tout nouvel abonné d'un an au "Passe-Temps" $1.50.

Avec le No de janvier 1930 "Le Passe-Temps" est entré dans sa 36e année d'existence.

Abonnement annuel avec prime: Canada, $1.50; Etats-Unis, $2.00

Adresse: Le Passe-Temps, Boite P. 2078, Montréal.

L'expérience d'une mère

Mme Narcisse Bernier, de Hanlorc, P. Q., écrit: "J'étais devenue très nerveuse et ne pouvais plus dormir la nuit. Toutefois, depuis que j'emploie le Novoro du docteur Pierre, je me sens toute différente. J'ai un bon appétit et jouis d'un sommeil profond. Ma fille de 12 ans se sentait toujours faible et fatiguée, se plaignait d'un point dans le dos, et souffrait souvent de maux de tête. Depuis qu'elle a pris le Novoro, elle est devenue une forte fillette et ne se plaint pas de rien." Cette simple médecine herbacée est certainement le plus efficace des correctifs pour les maux ordinaires qui assiègent la vie d'une famille, grâce à son remarquable effet sur les organes de digestion et d'élimination. Ce n'est pas un article de commerce, car le Novoro est fourni par le laboratoire du docteur Peter Fahrney and Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

Docteur J. B. TRUDELLE
DIPLOME EN CHIRURGIE DE L'INSTITUT CLAMART DE PARIS
Ancien élève de l'Hôpital Necker et Bichat, Paris.
Ex-Interne en Chirurgie à l'Hôtel-Dieu de Québec, 1912-14
Ex-Assistant à la Clinique Chirurgicale de l'Université Laval
Chirurgien de l'Hôpital Général No 6 pendant la Guerre, 1915-1919
Ex-Chirurgien Spécialiste pour maladies de la femme, Hôtel-Dieu, Université Laval
Chirurgien décoré par le Gouvernement Français pendant la guerre
ADRESSE DU BUREAU
2021—11ème Avenue
REGINA, SASK.
Téléphone—2702 et 127.

POUR VOS TRAVAUX DE NETTOYAGE ET DE TEINTURE adressez-vous à
HENRI MELIS
89, 10ème RUE OUEST
Téléphone 2821
Nettoyage à sec d'habits pour hommes et femmes, de pardessus de printemps pour dames.
$1.00
MAISON BELGE
TRAVAIL SOIGNE
LAVAGE A SEC
PRIX MODERES
PRINCE-ALBERT. SASK.

THE
Prince Albert Mfg Company, Limited
Faites pour des fenêtres à votre commande, aussi travail en travail pour vous.
Ameublement d'Eglise, de maisons et de bureaux.
Nous refaisons les planchers et toutes espèces de travaux de menuiserie ou d'ébénisterie.
TELEPHONES
Jour, 3075 — Nuit, 2013

Success Business College
PRINCE-ALBERT, SASK.
Ecrivez ou téléphonez pour toute information
Téléphone 2025 — Adresse HARPHAM BLOCK

"Hamilton Funeral Home"
M. C. HAMILTON & FILS
Entrepreneurs de pompes funèbres
28 11ème rue E. Tél: 2063—2322
PRINCE-ALBERT. SASK.

J. P. DESROCHERS
Entrepreneur en Construction
Plans et devis fournis sur demande. Soumissions gratis.
Bureau-chef: 10747—95ème rue
EDMONTON, ALTA.

BALDWIN HOTEL
Hôtel entièrement ... Saskatoon, Sask. Central, Propre, Confortable, servi... ...
Plan américain—Plan européen
$2.00 ... $1.50 par jour
Chambres avec douches 10 salles de bain

PAUL'S PALACE
LE RENDEZ-VOUS DES JEUNES
REPAS, GAUFRES, CREME A LA GLACE, LIQUEURS DOUCES, BONBONS
TABAGIE MODERNE
Ave Centrale — Prince-Albert.

TED MATHESON, LTD.
QUALITE A PRIX MODIQUE
VETEMENTS D'HOMMES
Près de la Banque Royale
PRINCE-ALBERT, SASK.

"POURQUOI OPERER" pour ... de l'estomac et du foie, ... au "Hepatola" un bon moyen de ... Prix $6.75 par la Poste.
Mrs. Geo. S. ALMAS
Dépt. P. A. SASKATOON, SASK.

Les fameuses chandelles à Sanctuaire "Glorialite". Agents exclusifs des Vins des Pères Blancs d'Afrique.
P. H. BOUTHILLIER
Associé avec P. J. Tonkin (Enr.)
Ornements d'Eglise
1863 Rue Cornwall, Chambre 4 Edifice du Club Catholique, Régina

JOHN DAIGLEY
Plombier Expert en Chauffage
Réparations faites promptement. Nous sommes heureux de donner estimés pour ouvrages neufs
Le meilleur matériel, le meilleur ouvrage
111, 14ème Rue Ouest
Téléphone 2291. — Prince-Albert

L'Assurance-Vie GREAT WEST émet tous les genres de polices sur tous les plus ...
Polices sur mesure. — Polices pour enfants — Bons pour familles ou subordonnés — Annuités — Dotations, 2 à 10 ans.
Représentants
C. J. BROSTROM, C.L.U.
Beauval — Henry
J.-A. BRODEUR — L.-A. BOILEAU

LOTS DE VILLE
Personnes domiciliées de Prince-Albert, Albertville, Domrémy et Duck Lake
ASSURANCE de TOUT GENRE
Ecrivez ou téléphonez pour renseignements
Gunhilson-Dobrygin Agencies, Ltd.
Chambre 4-5-6-7 Banque de Commerce
PRINCE-ALBERT, SASK.

INVESTORS ... Syndicate ...

Fondée en 1891
Tannerie: 1784 rue Iberville
Daoust, Lalonde & Co., LIMITED
MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
Tanneurs et Corroyeurs
BUREAU ET FABRIQUE
45 & 49 Carré Victoria
MONTREAL. QUEBEC

MONUMENTS
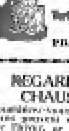
A la portée de votre bourse
Croix en pierre, inscriptions comprises, fret payé — $52.50
Demandez notre catalogue et comparez nos prix
Saskatchewan Marble and Granite Works
80 rue Est
PRINCE-ALBERT

Modern Bread Co., Limitée
PAIN MODERNE
Chez tous les épiciers. Envoyez votre commande
DEVENEZ NOTRE AGENT
Tél: 2848. — Prince-Albert, Sask.

Tél: 2420 — Tél. Résidence: 2962
A. C. HOWARD
Représentant de la "MONARCH LIFE ASSURANCE Company"
Chambre 4 Masonic Temple
PRINCE-ALBERT, SASK.

J. L. GUAY & CO.
Contracteur Général
GRAVELBOURG et WINNIPEG
EN CONSTRUCTION
Winter Club, Winnipeg; Eglise de Ponteix, Sask.; Bureau de Poste, Gravelbourg, Palais de Justice, Assiniboia; Prison Provinciale, Winnipeg; Académie d'Youville, Saint-Boniface, et autres.

Prince Albert Laundry
L'HABIT NEUF ET L'HABIT NETTOYE
La différence entre eux est comparé au prix d'achat, mais une apparence tout aussi belle.
LAVAGE ET NETTOYAGE "SERVICE 24 HEURES"
Tél.: 2299 — 1792 11ème rue O.
PRINCE-ALBERT. SASK.

REGARDEZ VOS CHAUSSURES
Considérez-vous que les chaussures peuvent encore vous durer l'hiver, ... qu'elles ... plus ... leur ... que semelles, ... talons, ... ELK chaud et très confortable. VENEZ ET INFORMEZ-VOUS.
Les ... bien ..., ... de ... pour ... les réparer et affiler. Nous avons des ... en fentes, en ... et un ... de ... à la ... Nous avons aussi des ... et des supports "Lou" pour chaussures à ...
W. C. BOURSALA
MITCHELL BLOCK
Avenue Centrale et 11ème rue
PRINCE-ALBERT. SASK.

BELL'S LTD.
Manufacturiers de "Bell's Loving Made" pour ... ... Fleur, ... de ..., etc.
TEL: 2787 — 102, 10 rue Est.
PRINCE-ALBERT, SASK.

"Confiserie Patricia"
Fruits, Tabacs, Pâtisseries et Chocolats. Crème à la glace et liqueurs douces
"Service et qualité sans pareil"
PRINCE-ALBERT, SASK.

Monuments funéraires
de toutes descriptions —
J. O. BRUNET
414 rue ..., St-Boniface, Man.
Demandez notre catalogue.

L'Art d'être Heureuse

par

ANNETTE SAINT-AMANT

(Mme Dosithée Frémont)

Livre de haute inspiration et de belle tenue littéraire. Réunit, sous forme ..., les plus belles pages que l'excellente chroniqueuse du "Patriote" ait écrites spécialement pour les Canadiens de l'Ouest. Tout en vous récréant, cette lecture vous dévoilera le trésor d'une âme qui renferme une délicate sensibilité et de nobles sentiments: vous goûterez du rôle et de la haute dignité de la femme. Prix: $1.00 seulement. Adressez: Le "Patriote de l'Ouest", Prince-Albert, Sask.

Voix du Pape

L'encyclique sur l'éducation chrétienne de la jeunesse

(suite)

En premier lieu, la mission éducatrice de la famille concorde admirablement avec celle de l'Eglise, puisque toutes deux procèdent de Dieu d'une manière toute pareille. En effet, dans l'ordre naturel, Dieu communique immédiatement à la famille la fécondité, principe de vie, donc principe du droit de former à la vie, en même temps que l'autorité, principe d'ordre.

a) DROIT ANTERIEUR A CELUI DE L'ETAT

Le Docteur angélique dit avec sa lumineuse clarté de pensée et sa précision de style: "Le père selon la chair participe d'une manière particulière à la notion de principe qui dans son universalité se trouve en Dieu. Le père est principe de la génération, de l'éducation et de la discipline et de tout ce qui se rapporte au perfectionnement de la vie humaine" (26).

La famille reçoit donc immédiatement du Créateur la mission et conséquemment le droit de donner l'éducation à l'enfant, droit inaliénable parce qu'inséparablement uni au strict devoir corrélatif, droit antérieur à n'importe quel droit de la société civile de l'Etat, donc inviolable par quelque puissance terrestre que ce soit.

b) DROIT INVIOLABLE MAIS NON ARBITRAIRE

De cette inviolabilité, le Docteur angélique donne la raison: "Le fils, en effet, est par nature quelque chose du père...; il s'ensuit que, de droit naturel, le fils, avant l'usage de la raison, est sous la garde de son père. Ce serait donc aller contre la justice naturelle si l'enfant, avant l'usage de la raison, était soustrait aux soins de ses parents, ou si l'on disposait de lui en quelque façon contre leur volonté" (26). Et puisque les parents ont l'obligation de donner leurs soins à l'enfant jusqu'à ce que celui-ci soit en mesure de se suffire, il faut admettre qu'ils conservent aussi longtemps le même droit inviolable sur son éducation. "La nature, en effet, poursuit le Docteur angélique, ne vise pas seulement à la génération de l'enfant, mais aussi à son développement et à son progrès jusqu'à amener à l'état parfait de l'homme en tant qu'homme, c'est-à-dire à l'état de vertu" (22).

Partant, la sagesse juridique de l'Eglise s'exprime-t-elle sur ce sujet avec précision, clarté et entière plénitude de sens dans le Code de droit canonique, canon 1113: "Les parents ont la très grave obligation de veiller, selon tout leur pouvoir, à l'éducation tant religieuse et morale que physique et civique de leurs enfants; ils doivent aussi pourvoir à leur bien temporel" (23).

Chez l'humanité, le sens commun est tellement unanime sur ce point que tous ceux qui seraient tentés de prétendre que l'enfant, avant d'appartenir à la famille, appartient à l'Etat, et que l'Etat a sur l'éducation un droit absolu, se mettent en contradiction ouverte avec lui. Mal fondée la raison que ceux-ci mettent en avant, à savoir que l'homme naît d'abord citoyen et que ce motif appartient d'abord à l'Etat, est inconsistante. Ils ne réfléchissent pas, en effet, que l'homme avant d'être citoyen doit exister, et que cette existence, il ne la tient pas de l'Etat, mais de ses parents. Léon XIII l'a déclaré avec grande sagesse: "Les fils sont quelque chose du père, comme une extension de la personne paternelle; et pour parler en toute exactitude, ils entrent dans la société civile non par eux-mêmes, immédiatement, mais par l'intermédiaire de la communauté domestique dans laquelle ils sont nés" (24). Ainsi donc, dit encore Léon XIII dans la même encyclique, "le pouvoir du père est de telle nature qu'il ne peut être ni supprimé ni absorbé par l'Etat, parce qu'il a avec la vie humaine elle-même un principe commun" (25). Il ne suit pas de là que le droit à l'éducation des enfants soit chez les parents absolu ou arbitraire, car il reste inséparablement subordonné à la fin dernière et à la loi naturelle et divine, comme le déclare Léon XIII encore dans une autre mémorable encyclique sur les "principaux devoirs des citoyens", où il donne en résumé la Somme des droits et des devoirs des parents: "De par la nature les parents ont le droit de former leurs enfants, mais ils ont en plus le devoir de mettre leur instruction et leur éducation en parfait accord avec la fin pour laquelle ils les ont reçus par un bienfait de Dieu. Les parents doivent donc employer toutes leurs forces et une persévérante énergie à repousser tout genre d'injustice en cet ordre de chose, à faire reconnaître, d'une manière absolue, le droit qu'ils ont d'élever leurs enfants chrétiennement, comme c'est leur devoir, et le droit surtout de les refuser à ces écoles dans lesquelles il y a péril qu'ils ne boivent le funeste poison de l'impiété" (26).

Qu'on remarque bien, ce devoir de la famille de donner l'éducation aux enfants comprend non seulement l'éducation religieuse et morale, mais encore l'éducation physique et civique (27) principalement en tant qu'elle peut avoir rapport avec la religion et à la morale.

c) RECONNU PAR LA JURISPRUDENCE CIVILE

Ce droit incontestable de la famille a été plusieurs fois reconnu juridiquement par des nations qui ont souci de respecter le droit naturel dans leur organisation civile. Ainsi, pour citer un exemple parmi les plus récents, la Cour suprême de la République des Etats-Unis de l'Amérique du Nord tranchait une très grave controverse en déclarant: "L'Etat n'a nullement le pouvoir général d'établir un type uniforme d'éducation pour la jeunesse, en la contraignant à recevoir l'instruction seulement dans les écoles publiques." Et elle en donne la raison de droit naturel: "L'enfant n'est pas une simple créature de l'Etat; ceux qui l'élèvent et le dirigent ont le droit et en même temps l'important devoir de le former et de le préparer à l'accomplissement de ses autres obligations" (28).

d) PROTEGE PAR L'EGLISE

L'histoire est là pour témoigner comment, spécialement dans les temps modernes, des cas se sont présentés et se présentent encore, de violation par l'Etat des droits que le Créateur a conférés à la famille. Mais elle montre aussi splendidement comment l'Eglise a toujours pris ces droits sous sa tutelle pour les défendre. La meilleure preuve en est la confiance spéciale des familles à l'égard des écoles de l'Eglise, comme Nous l'écrivions dans Notre récente lettre au cardinal secrétaire d'Etat: "La famille s'est elle aperçue de cet état de choses, et, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à nos jours, les parents, même s'ils sont peu ou point croyants, envoient et présentent par millions leurs enfants aux instituts d'éducation fondés et dirigés par l'Eglise" (29).

C'est que l'instinct paternel, qui vient de Dieu, se tourne avec confiance vers l'Eglise, sûr d'y trouver protection pour les droits de la famille et, en un mot, cette harmonie que Dieu a voulu mettre dans l'ordre des choses... Et, en effet, bien que l'Eglise consciente, comme elle l'est, de sa mission divine universelle et de l'obligation qu'ont tous les hommes de pratiquer l'unique vraie religion, ne se lasse pas de revendiquer pour elle le droit et de rappeler aux parents leur devoir de faire baptiser et d'élever chrétiennement les enfants de parents catholiques, elle reste, cependant, si jalouse de l'inviolabilité du droit naturel de la famille en matière d'éducation, qu'elle ne consent pas, sinon sous des conditions et garanties déterminées, à baptiser les enfants d'infidèles ou à disposer de leur éducation de quelque manière que ce soit contre la volonté de leurs parents, aussi longtemps que les enfants ne peuvent se déterminer d'eux-mêmes à embrasser librement la foi (30).

"Nous sommes donc en possession, comme Nous l'avons relevé dans Notre discours déjà cité, de deux faits d'une très haute importance: d'un côté l'Eglise qui met à la disposition des familles son rôle de maîtresse et d'éducatrice, et de l'autre les familles qui s'empressent d'en profiter et lui confient leurs enfants par centaines et par milliers. Ces deux faits rappellent et proclament une grande vérité, très importante dans l'ordre moral et social; ils disent que la mission éducatrice appartient avant tout, surtout, et en premier lieu, à l'Eglise et à la famille; qu'elle leur appartient de droit naturel et divin, donc inévitablement, sans dérogation et sans remplacement possibles" (31).

(A suivre)

20. S. Th. II-II, q. CII, a. 1.
21. S. Th. II-II, q. X, a. 12.
22. Suppl. S. Th. III. p., q. XLI, a. 1.
23. Cod. I. C., 1113.
24. Ep. Enc. Rerum novarum, 15 Mai 1891.
25. Enc. Rerum novarum, 15 Mai 1891.
26. Ep. Enc. Sapientiae christianae, 10 Jan. 1890.
27. Cod. I. C., c. 1113.
28. U. S. Supreme Court Decision in the Oregon School Cases, June 1, 1925.
29. Lettre au cardinal secrétaire d'Etat, 30 mai 1929.
30. Cod. I. C., c. 750 s. 2. S. Th. II-II, q. X, a. 12.
31. Discours aux élèves du collège de Mondragone, 14 mai 1929.

La guerre à Dieu

Les sans-Dieu athées organisent une vaste campagne antireligieuse — Carnavals de dérision — Des autodafés d'icones à Pâques — Rage de destruction religieuse.

Moscou. — A l'approche de Pâques et des jours de prières, des protestants et des catholiques, en faveur de la Russie chrétienne, les chefs athées de la Russie travaillent activement à préparer un nouvel assaut contre Dieu et la religion.

Sans se soucier des protestations qui arrivent de toutes les parties du monde contre leur attitude en face de la religion, ils déclarent que ce n'est qu'un prétexte pour organiser un blocus économique contre l'Union soviétique. Ces chefs ont donné instruction aux membres de la ligue des jeunes communistes qui sont au nombre de 2,500,000 d'organiser des brigades de cavalerie légère pour la semaine de Pâques pour lancer une grande campagne contre Dieu et je le faire la visite des écoles, des universités, et des clubs afin de se rendre compte de la façon dont l'éducation antireligieuse des jeunes est conduite.

On demande aux membres d'organiser des carnavals religieux en dérision, des assemblées athées, des processions au flambeau, des conférences et de conduire une guerre implacable contre les croyants, afin d'achever la collectivisation des terres de Russie et l'accomplissement du plan d'industrialisation en cinq ans.

On demande aux autorités scientifiques et techniques de se joindre aux athées pour démontrer la création matérielle du monde. Le jour de Pâques, de gigantesques feux de joie composés d'icones s'allumeront dans toutes les villes importantes pour célébrer "l'extinction de la religion."

Parlant de son nouveau plan qui doit faire disparaître Dieu en cinq ans, la société des athées militants — qui compte 3,000,000 de membres, — a lancé un manifeste où elle déclare qu'il faut trouver les moyens de faire disparaître l'enseignement religieux dans les familles et d'expulser des écoles tous les professeurs qui croient en Dieu de façon que d'ici les cinq ans, on ne connaisse plus dans les écoles de Russie ce que c'est que la religion.

"En réponse à l'agitation étrangère contre nous, dit un organe officiel de la société des athées militants, nous renforcerons l'armée rouge, nous construirons des chars d'assaut blindés et toute une colonne de tracteurs que nous appellerons la Sans-Dieu. On a déjà souscrit 40,000 roubles à cette fin."

Choses et autres

Mgr Guy sera sacré le 1er mai

Ottawa. — Mgr Guy, récemment nommé évêque de Grouard, Alta, sera sacré dans l'église du Sacré-Coeur, à Ottawa, le 1er mai, par S. G. Mgr Grouard.

Nouveau scolasticat pour les Oblats

Richelieu. — Les Oblats de Marie Immaculée viennent de faire l'acquisition de deux terrains, la propriété de MM. P. Lafrenaye et A. Nadeau, où ils élèveront un nouveau scolasticat.

L'immeuble aura 238 pieds de front et sera flanqué de deux ailes. A l'arrière s'élèvera une chapelle ayant 112 pieds de profondeur. La nouvelle construction aura cinq étages, sous-sol compris.

La propagande communiste

Londres. — La question de la propagande soviétique en Angleterre et dans les Dominions a été soulevée à la Chambre des Communes. Sir Kingsley Wood, sir Geo. Penny et sir Arthur Steel-Maitland, conservateurs, attirèrent l'attention de la Chambre sur les rapports des procédures du congrès de la Troisième Internationale récemment tenue à Moscou. Suivant ces rapports, il fut décidé à ce congrès de donner instruction à des agents communistes d'organiser des grèves et des émeutes en Grande-Bretagne, dans l'Inde et dans les Dominions britanniques.

Ces trois députés demandèrent à l'hon. Arthur Henderson, secrétaire des Affaires étrangères s'il avait fait des représentations au gouvernement soviétique en rapport avec cette manière d'agir de la Troisième Internationale.

M. Henderson répondit qu'il avait pris connaissance de ces rapports. "Mais, ajouta-t-il, étant donné la faible réponse qu'amenèrent ces ordres, j'ai cru que le Gouvernement ne s'alarmerait pas devant l'action du congrès de la Troisième Internationale. Néanmoins le gouvernement saura faire tout ce qui sera en son pouvoir pour sauvegarder les intérêts du pays."

Pie XI veut être inhumé près de Pie X

Cité vaticane. — Sa Sainteté Pie XI a fait connaître son désir d'être inhumé le plus près possible du tombeau de Pie XI. Il a fait connaître ce désir après avoir appris que le cardinal Merry del Val sera inhumé près de Pie X; le cardinal défunt l'avait demandé dans son testament.

REMERCIEMENTS

Remerciements pour faveur obtenue par l'invocation des Saintes Plaies de Notre-Seigneur avec promesse de faire publier. — A. M.

MINISTERE DES MINES

(Bulletin pour les journaux)

GEOLOGIE ET MINERAUX INDUSTRIELS DU CANADA.

La Commission géologique du ministère fédéral des Mines vient de publier la traduction française d'une nouvelle édition de l'ouvrage du docteur G.-A. Young sur la géologie et les minéraux industriels du Canada. Bien que l'auteur n'ait d'autre prétention que celle de faire servir son travail comme une introduction à l'étude plus intensive de la géologie et des richesses minérales du pays, le lecteur sera en même temps émerveillé de la grande quantité de renseignements détaillés qu'il a su condenser dans environ 300 pages seulement. C'est une estimation approximative de nos connaissances de la géologie et des possibilités minérales du Canada et un relevé de tout autre pays effectué par un géologue éminemment qualifié pour une telle tâche. Il offre ainsi une documentation adéquate à quiconque désire se renseigner d'une façon générale sur la formation géologique de notre pays sans s'attarder aux petits détails d'une phase particulière. Le rapport est illustré d'un bon nombre de photographies judicieusement choisies et il est en même temps accompagné de deux cartes générales du Canada, l'une géologique et l'autre minéralogique. On peut se procurer un exemplaire de cet ouvrage en s'adressant au Chef du Bureau de Traduction, Ministère des Mines, à Ottawa.

L'Actualité économique

Dans la livraison de février de *L'Actualité économique*, qui vient de paraître, MM. François Vézina et Esdras Minville, professeurs à l'Ecole des Hautes-Etudes commerciales, complètent la relation commencée en octobre et novembre derniers, du cinquième voyage de l'Université de Montréal dans l'Ouest — étude économique qui met en évidence le rôle des chemins de fer, et explique, en en soulignant l'extrême importance, l'organisation du commerce des grains dans la Prairie.

Un deuxième article, signé par M. Emile James, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse, étudie la réforme monétaire française du 25 juin 1928, réforme qui est à l'origine du rétablissement financier de la France.

La chronique *Faits et Nouvelles*, comporte une série de petits articles sur le commerce du Canada en 1929, l'industrie du bois, l'industrie laitière, l'élevage des animaux à fourrure, ainsi qu'une revue de la situation économique en Grande-Bretagne, fin 1929. Petits articles qui apportent au lecteur une abondante documentation statistique.

Sous le titre *A travers les revues* paraissent des résumés d'articles empruntés aux meilleures revues françaises, américaines et anglaises: Un cartel international, la fortune des peuples en 1929, le pétrole dans le monde, les échanges internationaux, les progrès de la publicité.

Creuset d'habitude par abondante bibliographie complète le fascicule. Tous ceux qui s'intéressent aux questions économiques canadiennes ou étrangères, trouveront dans *L'Actualité économique* les renseignements et statistiques dont ils ont besoin.

Cette revue qui s'adresse à la classe instruite de notre population, répond à un besoin; elle devrait se trouver sur la table de travail de tous ceux qui, par leur situation, sont appelés à diriger, à la province à 25 sous l'exemplaire, conseiller, à éclairer. On peut se la procurer à $2.00 l'abonnement, à l'Ecole des Hautes-Etudes commerciales et dans les meilleures librairies.

Trop aveugle pour entendre raison.

— Vous voulez toujours vous rajeunir, père Richard?

— Non, je vous assure que j'ai soixante-dix-neuf ans...

— Vous en avez quatre-vingts sonnés!

— Oh! alors, je suis tellement sourd que je n'avais pas entendu sonner le dernier.

En 8 semaines, j'ai gagné 11 livres et me suis fait un ami.

Petit Bean Salter. Des milliers de personnes disent que le nouveau "Ironized Yeast" fait gagner de 5 à 15 livres en 8 semaines. Enrichit le sang, calme les nerfs, arrête constipation. Procurez-vous aujourd'hui, chez le pharmacien, les véritables comprimés "Ironized Yeast."

DESMARAIS & ROBITAILLE Ltée

Ornements d'Eglise — Articles de piété

MONTREAL	OTTAWA	TORONTO
30 rue Notre-Dame O.	121 rue Rideau	145 rue Church

FABRIQUE DE CHANDELLES A LACHINE, QUE.

"La Vraie Chandelle d'Eglise"

VIN de MESSE

Les meilleurs Vins de Messe importés, garantis parfaitement purs et analysés. Faits sous la surveillance des Pères Blancs, Alger, Afrique-Nord.

Echantillons sur demande.

Landy & Co., Ltd.

16 Rue Dundas Ouest. TORONTO, ONT.

ORNEMENTS D'EGLISE

Calices, Ciboires, Ostensoirs, Chandeliers et Croix d'Autel, Lampes, Fleurs, Soutanes, Articles de piété, Banc d'Ecole, etc.

En Gros

La Compagnie F. J. TONKIN, Limitée

261 Mc ARTHUR BUILDING, WINNIPEG, MAN.

A. FOURNIER, Secrétaire — W. [illegible], Gérant

VICTOR MATHIEU, N. P.

Notaire de Cinq Diocèses.

PRETS A 5½% POUR UNE DUREE DE CINQ ANS

(sur hypothèque sur les immeubles)

aux Diocèses, Paroisses, Communautés religieuses de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta.

BUREAU: 16, RUE ST-JOSEPH — QUEBEC.

Téléphones: 2-[illegible] et 2-[illegible]

CLOCHES D'EGLISE

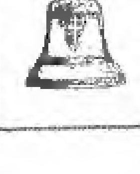

de la Célèbre fonderie Paccard, d'Annecy-le-Vieux, Haute-Savoie, FRANCE.

Nous avons toujours en magasin à QUEBEC des cloches neuves et d'occasion.

Nous avons aussi une MACHINE pour monter les Cloches en tenant qui est installée à notre atelier à QUEBEC.

Cette Machine est une merveille à tous les points de vue.

Représentants-Généraux au Canada et aux Etats-Unis:

C. Emile Morissette Ltée — Z. O. Tourangeau

222 [illegible], QUEBEC — 1465 rue St-Hubert, MONTREAL.

Petit Bottin du Monde Professionnel

"ON TROUVE SES BONS CONSEILS A LA BONNE ENSEIGNE" — VERITE DE LA PALISSE

J. J. MacISAAC, LL. B.
Avocat, Notaire
Mitchell Block, Chambre 8
Téléphone 2[illegible]
PRINCE-ALBERT, SASK.

Dr T. Erskine-Paterson
B.Sc., Ph.B., D.C.
CHIROPRATICIEN
Ancien professeur de [illegible]
Collège Canadien et de Chiropratique
Licencié de [illegible] de la Saskatchewan 1919
[illegible] Canada Bldg. PRINCE-ALBERT

JOHN G. DIEFENBAKER
M.A., LL.B.
Avocat, Procureur
CHAMBRES 1 et 2
Banque Canadienne Nationale
PRINCE-ALBERT, SASK.

Ex-interne de l'Hôpital N.-D. Montréal, des hôpitaux de New-York et Chicago.
Dr J. P. DESROCHERS
MEDECIN-CHIRURGIEN
Chirurgie et Maladies de la femme
Bureau—[illegible], Edifice C.P.R.
Résidence—[illegible] rue Queen
SASKATOON, SASK.

A. C. Marsh & H. J. Fraser
ont le plaisir d'annoncer qu'ils pratiqueront le droit sous le nom de
MARSH & FRASER
Suites 6, 7 et 8 McDonald Block.
PRINCE-ALBERT. SASK.
Rés. [illegible] — Téléphone — Bureau [illegible]

ADRIEN DOIRON, B. A.
Avocat, Procureur et Notaire
VONDA, SASK.

TELEPHONE 2[illegible]
Dr J. A. CARRUS
DENTISTE
Appareil Rayon-X Moderne
11-16 Nouvel Edifice Knox
PRINCE-ALBERT
Au-dessus de Woolworth

THOS ROBERTSON, D.D.S.
G. B. HOWARD, D.D.S.
Dentistes
Suite No. 1 Edifice Mitchell
Radiographie des dents
TELEPHONE 2[illegible]
PRINCE-ALBERT, SASK.

Dr Victor BOURGEAULT
Ancien externe des hôpitaux de Paris. Spécialité: maladies des voies urinaires.
Tél.: [illegible] — [illegible], SASK.

Dr J. E. REINHORN
DENTISTE
Bureau avec le DOCTEUR [illegible]
GRAVELBOURG, SASK.
Téléphone [illegible] — Ouvert le soir

DR LEO LANGLOIS
MEDECIN-CHIRURGIEN
Des hôpitaux de Chicago
Traitements électriques et aux rayons Ultra-Violets. Maladies de la femme
Bureau: [illegible] — Tél. [illegible]
Résidence: [illegible] — Tél. [illegible]
PRINCE-ALBERT, SASK.

T. C. DAVIS, K.C.
[illegible] Attorney General pour la Saskatchewan, annonce qu'il recommence à la pratique active du droit à Prince-Albert sous le nom de
DAVIS & DAVIS
Chambres [illegible]
PRINCE-ALBERT, SASK.

Louis Riel

Pour Le Patriote

Quoi qu'on en dise, Louis Riel est une très belle figure de l'Ouest. Ses faits et sa fin ont été et sont encore le sujet de procès et de débats palpitants, tant en France qu'au Canada.

Tout ou presque tout le Nord-Ouest d'alors — les provinces de l'Ouest d'aujourd'hui — appartenaient à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les Sauvages et les Métis y résidaient en grand nombre, sous la tutelle de la Compagnie d'Hudson et du gouverneur McTavish. Quand, en 1868, la Confédération canadienne fit les premières démarches pour l'acquisition du terrain que devaient plus tard couvrir l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, la Compagnie cessa toute surveillance sur les habitants du pays, qui se trouvèrent alors complètement dépourvus de direction; et cela avant qu'aucune marche soit conclue.

Riel, alors, avait une certaine influence sur ses compatriotes; c'était un homme très instruit et très patriote, ayant fait un cours classique et étudié au séminaire de Québec.

Riel vint immédiatement, à la demande des siens, et forma un gouvernement provisoire, pour l'administration du pays durant les marchés. Ce gouvernement était légitime, étant donné l'absence d'autre gouvernement, et reconnu, puisque les siens s'y soumettaient. Dès le commencement des marchés, le gouvernement fédéral dirigea une équipe d'arpenteurs pour procéder à la démarcation du terrain. Ces arpenteurs, sans scrupule d'aucune sorte, traitèrent les Indiens et les Métis avec injustice partout où ils voulaient à passer, de sorte qu'ils soulevèrent derrière eux un cri d'indignation et de colère. Les habitants n'ayant reçu aucune communication au sujet des démarcations et voyant la manière dont ils étaient traités par les employés du gouvernement, prirent une attitude hostile.

Les arpenteurs eux-mêmes, voyant le mouvement des Indiens, leur nouveau gouvernement, et leur marque refusèrent d'insolence et prétendirent ignorer le gouvernement provisoire, même formèrent une petite troupe armée, composée de volontaires, pour attaquer et anéantir les prétendus rebelles.

Les Indiens, paisibles jusqu'ici, en profitèrent pour se lever en masse. Il y eut de sanglantes rencontres. Plusieurs Anglais furent pris par les Indiens. Ces prisonniers étaient traités avec assez d'égard par les "rebelles", mais ceux-ci, n'ayant pas de prisons, les gardaient surtout sur parole. Plusieurs réussirent à s'échapper; l'un surtout, Thomas Scott, repris plusieurs fois et causant beaucoup de trouble à ses gardiens, fut, après plusieurs menaces, condamné à mort par un conseil, et fusillé.

Scott était un orangiste, sa mort souleva la plus grande partie de l'Ontario. La tête de Riel fut immédiatement mise à prix.

Le gouverneur McDougall, récemment nommé lieutenant-gouverneur, Riel savait où était son devoir, mais, ne voulant pas céder à une menace et se trouvant engagé trop avant par la mort de Scott, il répondit par une bravade.

Le gouvernement fédéral fit immédiatement appel à Mgr Taché, alors à Rome, et qui, arrivant le plus tôt possible, se rendit auprès des Indiens qui le vénéraient comme un père.

Mgr Taché, au nom du gouvernement qui voulait éviter toute autre effusion de sang, promit aux "rebelles" l'indemnité des terres à cultiver et un conseil devant s'occuper des territoires, arrivé, mais loin de tenter d'apaiser la tempête, il l'augmenta davantage et somma Riel de rendre les armes, exigé spécialement d'eux.

Les troubles s'apaisèrent et, après un accord entre les délégués du gouvernement fédéral et ceux du gouvernement provisoire, chacun rentra chez soi, satisfait. Louis Riel dut s'exiler aux États-Unis, où une pension lui était servie, à condition de ne jamais reparaître. L'Ontario demandait toujours sa mort.

Le gouvernement fédéral s'occupa si peu de ses promesses, que les Sauvages, en peu de temps, devinrent en proie à la plus noire misère.

Ils attendirent six ans et Mgr Taché rappela ses promesses au gouvernement, en vain. Une seconde insurrection devint imminente.

Riel, redemandé par les siens, accourut, mais il était complètement changé: il était devenu un exalté et un peu aliéné. Son premier but était de débarrasser l'Ouest des Anglais, et d'établir un pape canadien à Régina. Son candidat au siège papal était Mgr Ignace Bourget, alors archevêque de Montréal.

Riel reprit le commandement des troupes rebelles. Il y eut une rencontre à Duck-Lake, où les troupes de Riel eurent la victoire.

Alors le Fédéral envoya une troupe aguerrie, et le général Middleton, qui battit les insurgés. Riel se rendit au général. Un procès eut lieu, et un jury composé d'Anglais le condamna à être pendu à Régina.

C'est une des plus graves injustices qui ait été commises.

Dans la première insurrection, Riel était dans son droit. Il y avait bien la mort de Scott, mais c'était plutôt un acte de mauvaise politique de la part de Riel. Scott méritait son sort.

Dans la deuxième insurrection, Riel n'était pas responsable, et c'est un acte de barbarie que de condamner un aliéné à mort.

Riel a surtout été pendu parce qu'il allait braver les orangistes même chez eux. Sa tête était mise à prix par le gouvernement d'Ontario, et Riel allait se promener tranquillement devant les bâtisses du parlement. Aussitôt l'alarme de sa présence donnée, il disparaissait et revenait aussitôt après; ce qui exaspérait les Anglais.

Autre injustice à son égard: le jury qui le condamna à mort n'était composé que d'Anglais.

Pour se révolter contre l'autorité, il faut trois choses: 1o être dans son droit; Riel l'était; 2o avoir une chance de vaincre: Riel ne pouvait compter vaincre en aucune manière; 3o n'avoir à sa disposition aucun autre moyen pour atteindre le but: or Riel aurait eu bien d'autres moyens.

Les dernières lettres qu'il écrivit à sa mère, à son confesseur et à ses amis, la veille de sa mort, sont des lettres de résignation à son sort. Il mourut très calme.

ALB. COTE.

Le 1er Bill . . .

(Suite de la première page.)

cette motion fut débattue à la deuxième lecture du bill, alors que le représentant de Saltcoats avait jugé bon d'être absent. Le chef de l'opposition a dû faire la liaison à ce dernier, ajouta le premier ministre.

Gardiner protesta vigoureusement, en disant qu'il n'avait pas parlé à Lepoire depuis qu'il venait d'obtenir de voter.

RIEN DE PRECIS

Après l'avalanche de questions, les faits n'en furent pas moins rendus impossibles de ne rien obtenir de précis quant au costume et à la manière dont le bill sera mis à exécution. Anderson n'a pas voulu définir en quoi consistait le costume religieux, pas plus qu'il n'a dit que les sœurs pourraient enseigner si elles enlevaient leurs insignes.

Le bill fut accepté par le comité sans discussion ou à peu près. Il sera en force le 1er juillet prochain.

AMENDEMENT A LA LOI DES ECOLES SUBVENTIONNEES

Un autre amendement scolaire a été voté en troisième lecture. Ce nouveau projet de loi, comme les autres, n'est autre consacrant entre les mains d'un ministre de l'Éducation qui voudrait s'en servir à notre détriment. Il s'agit de l'amendement relatif à la Loi des écoles subventionnées — *School Grants Act* — qui permet à ce ministre de l'Éducation de fermer une maison d'école, s'il considère qu'elle n'est pas convenable à cette fin.

Sous prétexte de déclarations, le ministre pourrait mettre certain district scolaire en de mauvais draps. Dans son laconisme — Anderson n'est pas prodigue d'explications — cet amendement nous dit rien qui vaille. Il s'agit de notre devoir d'attirer l'attention des délégués sur ce point.

Voeux de succès

M. Rodolphe Laplante, concernant la convention de Regina et Denis au congrès des commissaires d'écoles, fait, entre autres, les remarques suivantes:

Les Franco-Canadiens de la Saskatchewan traversent une heure grave, mais qu'ils se souviennent que c'est dans le creuset de l'épreuve, de la persécution que se retrempent les races courageuses. C'est Rameau de Saint-Père, souvent cité, qui disait que "l'on ne détruit jamais les races quand elles veulent vivre." Or la race française en Saskatchewan veut vivre et vivra. Qu'elle continue à suivre ses chefs religieux et laïques, qu'elle ne cesse pas cette heureuse collaboration avec les autres éléments catholiques et, si la loi n'est pas changée à leur bénéfice, son interprétation redeviendra de nouveau large, généreuse, inspirée de plus de justice.

Que nos compatriotes de la Saskatchewan reçoivent par la voix de notre journal nos vœux de succès à l'occasion de leur convention, qu'ils sentent qu'ils ont pour eux le droit et la justice et quand on a pour soi de tels principes, on ne peut mourir ni être broyés sous la meule législative. Courage donc et succès à nos frères de la Saskatchewan!

Le Saskatoonien.

Echos de la Presse

Déclaration faite au Times de Londres par M. Julian-C. Smith, président de la compagnie des Tramways de Montréal — "La plus considérable des provinces canadiennes, le Québec, est probablement la plus stable."

La Presse, 21 décembre 1929

Dans un récent numéro illustré spécial pour le Canada, le *Times* de Londres vante avec enthousiasme la situation économique et industrielle de notre pays, et il insiste d'une manière particulière sur l'importance de notre production progressive de l'énergie électrique. On lit avec plaisir les opinions de quelques-uns de nos compatriotes les plus autorisés à parler de notre prospérité et de notre avenir. Parmi ces opinions, il en est une qui rend pleinement justice à la race canadienne-française, et elle doit avoir pour nous d'autant plus de valeur qu'elle est émise par un de nos plus éminents concitoyens de langue anglaise. Lisons donc ensemble ce que dit du Québec canadien-français M. Julian-C. Smith, président de la Compagnie des Tramways de Montréal, vice-président et gérant général de la Shawinigan Water and Power Co.:

"Il ne faut pas oublier que c'est aux Canadiens français que l'Empire est redevable d'avoir aujourd'hui le Canada comme dominion britannique. La plus considérable des provinces canadiennes — le Québec — est probablement la plus stable, ayant pour la gouverner des hommes d'État cultivés dont l'idéal d'administrateurs est basé sur l'économie de leur province natale. Considérée pendant longtemps comme routinière et même arriérée, la province de Québec, au point de vue industriel, progresse plus rapidement que n'importe quelle autre partie du Dominion. Ses bois de construction, ses minéraux, ses pouvoirs d'eau se développent selon des méthodes qui font de ces industries un placement de tout repos. Pour ce qui est de la production de l'énergie électrique, le Québec est en tête de toutes les provinces du Dominion, avec une installation à turbines de deux millions et demi de forces sur les cinq millions et demi produits dans tout le Canada."

SCIENCE

L'avion sera-t-il pour l'homme une arme contre la maladie

Des expériences nouvelles, de date récente, feraient entendre que l'avion remplacera un jour les voyages en mer.

(Service de nouvelles du Conseil canadien d'hygiène sociale)

Les expressions "aviation sanitaire" et "aviation médicale", signifiant l'usage de l'avion pour l'évacuation des malades en temps de guerre et pour le transport des malades en temps de paix, nous sont devenues familières. Cependant, l'atmosphère est maintenant exploitée, en Europe centrale, pour le traitement ou pour la cure des malades. Une revue médicale allemande, de grande renommée, citée dans la Presse médicale, rapporte qu'une jeune fille a été guérie d'une toux chronique par un voyage en avion, et un neurasthénique, qui ne pouvait plus travailler, a retrouvé dans les altitudes, [illegible] pour la [illegible]. L'altitude, le grand air, la vitesse et même quelques plongeons, stimulent apparemment le sang et fortifient les nerfs.

L'on suggère que l'aviation à des hauteurs graduées pourra remplacer les visites aux Alpes ou à d'autres endroits de haute altitude, pour le traitement de certains désordres et qu'avec le changement qu'apportera l'avenir, le médecin pourra prescrire une envolée au lieu d'un voyage en mer comme moyen de guérison.

LA TUBERCULOSE DIMINUE

New-York, février. — Le succès d'ensemble et l'augmentation du travail d'hygiène sociale a fait la guerre à la tuberculose d'une façon si efficace que son taux de mortalité pour 1929 — qui doit paraître sous peu — sera le plus bas connu, selon une déclaration de la Cie Métropolitaine d'Assurance-vie.

LES EFFETS de la DIPHTERIE

Chaque année, une moyenne de 12,500 personnes souffrent de la diphtérie au Canada. Douze cents en meurent. Cependant la diphtérie s'empêche facilement et sans danger. Il y a plusieurs années, les médecins découvrirent une méthode d'immuniser le malade contre cette maladie, tout comme on vaccine pour la petite vérole.

LES DOCTEURS admettent facilement le soulagement qu'apporte l'Aspirin, car ces pastilles inoffensives guérissent un mal de tête sans aucun inconvénient. Leur usage n'occasionne chaque année jamais qu'elles aident sans rien ni aucun mal. Servez-vous-en pour toute douleur; les femmes les trouvent merveilleuses. Vous trouverez des indications spéciales dans chaque paquet. Elles vous disent comment guérir les rhumes, maux de gorge, névralgie, etc. Chez tous les pharmaciens.

ASPIRIN

Aspirin is a Trademark Registered in Canada

Langage des dents

Dents écartées.—Heureux caractère, tendance à voir du bon côté; chance dans les affaires, fortune.

Dents serrées.—Ténacité; intelligence vive.

Chevauchant les unes sur les autres.—Nervosité; tempérament artistique; grande sensibilité; naturellement.

Blanches et bien rangées.—Honnêteté; bonheur; santé.

Irrégulières.—Envie.

Courtes et petites.—Constitution faible; manque de volonté; petitesse d'esprit.

Courtes et pointues.—Ruse; dissimulation.

Larges, épaisses.—Tempérament solide.

Dents longues.—Grande largeur de vue; penchants nettement déterminés. Il paraît que les grands hommes, les grands savants, les grands spéculateurs ont presque toujours les dents longues.

Proéminentes, inclinées en arrière.—Caractère instable.

Courtes pointues.—Pénétré; dépravation.

CHEVROLET

. . joint la Performance d'un Six Cylindres à une Frappante Economie

AU point de vue de la valeur de dollar pour dollar, aucun autre auto n'égale le nouveau Chevrolet Six. Car le Chevrolet joint la performance douce, tranquille et puissante à tout ce qu'un six peut donner, en plus du bas prix initial et de la plus stricte économie.

La puissance de son moteur fut portée jusqu'à 50 chevaux-vapeur . . avec une accélération et une facilité à gravir les côtes aussi augmentées. Cette augmentation de pouvoir n'entraîne pas cependant une plus grande consommation de carburant. De nouveaux perfectionnements bien définis dans la carburation et la tubulure . . et un nouveau dessin de la tête des cylindres . . garantissent une économie non surpassée.

Le pouvoir supérieur du Chevrolet est sous contrôle, facile, instantané—grâce au nouveau mécanisme de direction amélioré et aux freins entièrement couverts, à l'épreuve des intempéries, sur quatre roues.

Le nouveau Chevrolet Six offre encore la beauté et le luxe qui caractérisent les autos dispendieux. Sa belle apparence se distingue par les lignes longues et basses et les superbes couleurs de ses nouvelles carrosseries Fisher . . par de plus gros pneus ballons . . par les parties brillantes de l'intérieur et de l'extérieur plaquées au chrome. Des sièges larges à coussins profonds et à dossiers se moulant au corps donnent une confort extraordinaire sur la route . . augmenté par les amortisseurs Delco-Lovejoy, à l'avant et à l'arrière.

Avant d'acheter une autre voiture, conduisez le nouveau Chevrolet Six . . comparez tout ce qu'il vous garantit en fait de beauté supérieure, de plus belle performance, d'économie et de longue durée, avec tout ce qu'une autre voiture de sa classe de prix puisse vous offrir. Choix de huit nouveaux modèles superbes . . à des prix extrêmement bas . . et tous offerts suivant le mode de paiement différé G.M.A.C.

pour le Transport Economique

CHEVROLET MOTOR COMPANY, OF CANADA, LIMITED,
Subsidiaire du GENERAL MOTORS OF CANADA, LIMITED.
Succursales—Oshawa, Ont. Walkerville, Ont. Regina, Sask.

C-116F

IL EST MEILLEUR PARCE QU'IL EST CANADIEN

A VENDRE

25 arpents dans la ville, avec maison moderne bien construite, six chambres et soubassement complet, trottoirs en ciment. Grange spacieuse et moderne, poulailler. A $6,000.00, c'est la meilleure offre dans Prince-Albert. Excellente situation pour jardin de marché, laiterie, élevage de porcs et de volailles.

C. S. LACROIX

Phone 2344

Real Estate Agent. PRINCE-ALBERT, Sask.

Annonces Classifiées

Le patriote doit toujours enseignement la règle de l'annonce; sinon elle ne sera pas insérée. TARIF: 2 cents par mot. Minimum, 50 cents par insertion.

INSTITUTEURS DEMANDES

ON DEMANDE pour le mois de mars un instituteur ou institutrice bilingue pour le district scolaire St. Louis No 728 avec salaire de $1100 par année. S'adresser en mentionnant expérience à Théodule Landry, secrétaire, Cantal, Sask. 49-27-P

HOMMES DEMANDES

JEUNE HOMME parlant les deux langues, demandé comme commis pour magasin général dans un centre canadien français. Expérience nécessaire. Bonne place pour apprendre. Veuillez bien donner références et meilleur salaire voulu. S'adresser à boîte E. L. 44, Le Patriote de l'Ouest. 2-1-C

POSITION DEMANDEE

JEUNE HOMME avec 4 ans d'expérience dans les affaires municipales désire position comme secrétaire de municipalité. Parle le français et l'anglais. Grade de "B.A." obtenu à l'Université du Manitoba. S'adresser à Boîte "J.S.J." Le Patriote, Prince-Albert, Sask. 45-7-C

Canadien-Français, 32 ans. Bonne instruit. Plusieurs années d'expérience dans magasin général. Bon comptable et correspondant bilingue. Bon solliciteur. Parlant les deux langues. Bonnes références. Répondre à B. "Le Patriote" 1-1-C

A VENDRE

MAGASIN DE FER à vendre dans un centre canadien français avec église et couvent catholique. Raison de vendre: propriétaire voulant quitter le pays. Adressez toute correspondance à boîte A. D. Le Patriote de l'Ouest. 2-1-P

SIX Machine de Tressauderment, avec que toute, Canadian Standard Planet à vendre. S'adresser au Patriote, Boîte J. L. B. 1-1-C

TABAC! TABAC!

TABAC naturel canadien, 12 variétés. Tabac haché, mélange doux exécuté sur commande. Cigares différentes marques.

Liste de prix et échantillons 1.20, 10c. Un sac hachoir à tabac donné gratis avec toute commande de 10 livres et plus, valeur $1.00. Adressez: J.-J. Gareau et Fils, Saint-Roch-de-l'Achigan, Qué. 41-C

DIVERS

PRETS D'ARGENT aux fermes en culture. International Loan Co., 464 Trust and Loan Bldg., Winnipeg, Man. 38-1-C

A VENDRE

Atelier complet de "Machine Shop". Bonne bâtisse 60 x 30. Bonne clientèle. S'adresser Boîte 174 Gravelbourg, Sask.

52-2-P.

Recette pour faire du pain

Aux lecteurs de ce journal j'enverrai une excellente recette pour faire du pain. Hygiénique, économique, sans fermentation, ne rendant pas de lait de beurre. Le pain une fois cuit sera encore en qualité, une fois le sel.

Un seul employeur d'heures cette farine. Prend un quart d'heure pour "lever", puis une heure dans le fourneau. Nombreux témoignages, approuvés de médecins, etc. Joindre mandat-poste international de 25 cents pour la recette.

J. T. BURKE

93 Upper Leeson St., Dublin, Irlande

North Star Lumber Co.

Bois et Charbon

Lorsque vous aurez besoin de charbon et de bois vous ne pourrez faire mieux que d'appeler à 2273. Nous vendons les meilleures marques de charbon MIDLAND—WESTERN GEM et WILDFIRE, charbon de poêle ou brut. Charbon de poêle, $9.00 la tonne, charbon brut $10.00 la tonne. Bois de chauffage, Pin, Tamarac, Peuplier.

North Star Lumber Co., Limited

Où vous trouverez la bonne qualité

Cour de Prince-Albert,
J. P. HEPBURN, Gérant.

Le crime contre l'enfance

(Suite de la première page)

de toutes religions, ce crucifix et cette Mère-notre auront été proscrits à l'école et mal vus en tous lieux.

Donc, dans cet Empire britannique, qui est une fédération de multiples nationalités, abritant diverses croyances et se flattant d'octroyer pleine liberté à toutes, il y a une religion qui sera pointée du doigt persécuteur: l'Eglise catholique.

Donc, sous prétexte de ne pas déplaire à l'incroyant, on donnera à ce dernier le droit d'inscrire et de gouvernement dans les écoles catholiques de Gravelbourg, de Ponteix, de Willow Bunch, de Duck Lake, de Beaulieu, de Delmas, etc.... etc.... Mais les bons Canadiens catholiques de ces endroits, qui forment l'immense majorité de la population et couvrent le gros des dépenses scolaires, n'auront qu'à se taire et frémir sous la menace d'une loi dirigée contre leur religion, dans leurs propres colonies.

Donc, la fille d'un orangiste, le crâne bourré depuis son enfance de préjugés anticatholiques, sera acceptée avec délice par le ministre de l'instruction pour faire la classe, selon ses méthodes et sa mentalité, à des enfants catholiques, mais une Religieuse de notre foi ne sera pas admise devant ces élèves, parce qu'elle porte l'habit que vénère la population.

Donc, un Doukobor, un Mormon, un Mennonite aura, tout autant qu'un anglican, un presbytérien ou un membre de l'Eglise Unie, le droit d'enseigner dans l'école de Vonda, de St-Denis, de St-Hippolyte, de St-Brieux, d'Albertville (ou de toute autre localité canadienne française), mais une Religieuse, par ailleurs diplômée tout que vous voudrez, en sera exclue. Elle est issue d'une famille qui vint s'établir au Canada voilà bientôt quatre cents ans, qu'importe? Un New Canadian de Mr Anderson, prévenu par la calomnie contre le catholicisme, ou un Anglais qu'on a chloroformé avec la fondation de la *Roman Catholic Domination* prendra sa place auprès des enfants catholiques et canadiens français.

* * *

Donc, tant dans leur esprit que dans leur lettre, les traités-chartes de garantie religieuse signés par l'Empire et le parlement fédéral, sont des *scraps of paper*. La campagne anticatholique, active depuis de longs mois et dont M. Anderson est le centre, sinon la cheville ouvrière, a escompté la force: que maintenant le faible incline et le sens commun s'incliment.

Donc, les voix braves et éloquentes de citoyens érudits et hommes d'Etat expérimentés, tels que messieurs Gardiner, Uhrich, Davis et autres, ont prêché dans le désert, parce que le *blue* a voté selon le sectaire, et son cœur est resté de pierre.

Donc, l'exemple du réel patriotisme qu'ont donné les R. P. Baldin, dans le Manitoba, les Ferguson, dans l'Ontario, les Lavergne, dans le Québec, est impuissant à faire réfléchir nos parvenus et à leur dessiller les yeux.

Donc, cette loi, et d'autres tout autant iniques qui vont la suivre, vivra ce qu'a vécu le règlement 17 dans l'Ontario: une vie de persécution et de tourmente sociale, jusqu'à ce que le bon sens des hommes se ressaisisse et que la justice immanente ramène l'ordre dans l'équité.

Donc, les catholiques auront à souffrir; mais c'est dans l'épreuve que se retrempe la foi et renaît le courage.

LETTRE DE FRANCE

De la Haye à Londres et de Londres à Genève

La nécessaire besogne de liquidation de la guerre se poursuit, et la France, autant qu'il est en son pouvoir, s'emploie à la hâter. Une seule préoccupation l'anime: que le pays soit consolidé et la justice sauvegardée.

C'est bien pourquoi, à la Haye, elle ne pouvait se désintéresser du problème des sanctions qui, en toute équité, devraient intervenir si, après engagement pris, le plan Young sur les réparations n'était pas tidèlement exécuté.

Il ne s'agit nullement ainsi d'adopter, vis à vis de l'Allemagne, une attitude de méfiance systématique. Il s'agit, purement et simplement, d'établir, dans l'intérêt même des parties en cause, un contrat en bonne et due forme. Or il n'est pas de contrat sérieux dont les clauses, en cas de non-exécution, ne prévoient des sanctions précises.

Il était impossible que ce point de vue élémentaire en justice et de par bon sens ne s'imposât pas à l'attention de tous. Aussi, avions-nous, pleinement conscience, dans l'issue des travaux de La Haye.

Après La Haye, Londres. Après le règlement définitif des réparations, l'examen du désarmement naval. Ici encore, la proposition de la France ne saurait donner lieu à aucune équivoque.

La France est toute acquise au principe de la limitation des armements. Mieux encore: ce principe, son désir, conforme à son intérêt, est qu'il soit réalisé au plus tôt.

Au reste, puisque c'est le désarmement naval qui est ici en cause, peut-on oublier que la France est entrée déjà pour sa part, dans la voie d'une limitation dont il importe, pour la paix elle-même, qu'elle soit largement généralisée?

Veut-on des chiffres? La France, pour son budget naval, dépensait, en 1914, 2,125 millions de francs actuels: elle en dépense en 1930: 2,486, soit près de 500 millions en moins.

Cependant, que dépensent les autres grandes puissances navales? Les Etats-Unis, 10 milliards; l'Angleterre, 7; le Japon, 2,776 millions.

Mais, dira-t-on, pour mieux apprécier ces chiffres, il faudrait savoir quel emploi a été fait de telles sommes, — et, par exemple, que représentent, sur ces totaux, les dépenses pour des constructions neuves.

Voici la réponse: pour les constructions neuves, la France a dépensé, en 1914, 1,200 millions et elle ne dépensera, en 1930, que 1,003 millions. Année exceptionnelle? Non pas. Qu'on en juge: pour les constructions neuves toujours, au cours des dix dernières années, les Etats-Unis ont dépensé 17 milliards, la Grande-Bretagne, 16, et la France, moins de 4 et demi.

En résumé, au cours des dix dernières années, les dépenses maritimes totales ont été, pour les Etats-Unis, de 117 milliards; pour l'Angleterre, de 83; pour le Japon, de 37; et, pour la France, de 17.

Dispensons-nous de remarquer que nous nous défendons, ici de juger les chiffres des autres nations. Nous ne jugeons, ni ne critiquons. Du moins nous sera-t-il bien permis de conclure, de cet exposé rapide, qu'il serait singulièrement audacieux de prétendre que la France est possédée du démon de l'impérialisme.

Mais la politique navale qu'elle a pratiquée jusqu'ici, surtout depuis dix années, lui donne plus d'autorité pour faire valoir les deux principes essentiels qui doivent commander, selon elle, toute équitable limitation des armements.

Ces principes sont les suivants:

D'abord, l'interdépendance des armements navals, aériens et terrestres. Si l'on veut, en effet, limiter vraiment les armements, c'est tous les armements, considérés dans leur ensemble, qu'il faut limiter. Ici, tout se tient, la solidarité est entière. Conclusion pratique: la France, à la conférence de Washington, en 1922, a accepté, pour les bâtiments de gros tonnage, une situation nettement défavorable; mais elle ne saurait accepter que cette situation lui fût faite par exemple, pour les croiseurs ou les sous-marins, indispensables à la protection de ses côtes ou à la liaison avec ses territoires d'outre-mer. Les sacrifices qu'elle a pu consentir sur un point n'impliquent pas nécessairement qu'elle doive les consentir, dans une mesure égale, sur tous les autres. Ils périment même, au contraire, des compensations. Ainsi l'exige le principe d'une équitable limitation.

Le second principe découle du précédent; parce que, précisément, tous les armements sont interdépendants, la décision finale ne peut appartenir qu'à la Conférence générale de réduction des armements, qui, seule, est saisie, et peut l'être, de l'ensemble du problème. En d'autres termes, on ne pourra examiner, à Londres, que quelques données particulières de ce problème, mais c'est à Genève que les éléments du problème étant réunis, que la solution pourra et devra intervenir.

Finira-t-on à Genève comme à Londres, par se mettre d'accord? Nous voulons l'espérer. Mais nous croyons aussi que, même l'accord une fois réalisé, tout ne sera pas fait. M. Paul Boncour le déclarait récemment au Parlement français: ce qu'il faut, c'est une organisation internationale sérieuse de la sécurité de chacun et de tous. Comment l'obtenir? Par un retour à la politique du protocole d'arbitrage et de sécurité de 1924, qui présentait cet avantage précieux, disait M. Paul Boncour", que les réductions d'armements étaient la condition de l'assistance mutuelle qu'il prévoyait."

Telle est la position française. Elle peut se résumer en deux termes: limitation générale des armements par des méthodes d'équité tenant compte des sacrifices déjà consentis et des besoins réels de chacun; organisation de la paix par l'organisation de la sécurité internationale.

E. V. E.

PUBLICATION FORT OPPORTUNE

EN ALASKA

Que se passe-t-il actuellement en Alaska? Quelle vie mène-t-on sur les bords du Yukon, ce fleuve mystérieux qui, à la fin du dix-neuvième siècle, attira tant de chercheurs d'or, de rêveurs tant d'ambitieux.

Un ancien missionnaire de ces âpres régions, le R. P. Joseph-Alphonse Desjardins, S. J., actuellement employé au ministère du Génie, à Montréal, a recueilli ses souvenirs et le fruit de ses recherches dans un intéressant volume de 200 pages, bien illustré, où il nous fait l'histoire de l'Alaska intérieur, de son évangélisation par l'évêque-martyr, Mgr Seghers, puis par les Oblats et les Jésuites. L'œuvre admirable qu'y accomplissent des sœurs de Sainte-Anne de Lachine, y apparaît dans toute sa splendeur. Un gracieux épisode, qui ajoute à l'ouvrage un intérêt nouveau, nous montre une élève des sœurs, revenue dans son milieu sauvage après avoir reçu une excellente formation religieuse et ménagère, qui meurt de misère après quelques années de mariage.

Les Indiens que le P. Desjardins nous présente, ceux parmi lesquels il a vécu, ce ne sont pas les Esquimaux, ce sont les Tinn'és grands et bien découplés, coureurs des bois, chasseurs et pêcheurs, déjà à demi civilisés. Et comment, nous initiant à leurs chasses, à leurs voyages, à leurs jeux. Car le P. Desjardins a ce don de faire vivre ce qu'il décrit, avec sa manière de conter, son style simple, qui s'était déjà manifesté si capitivant dans un précédent opuscule sur les chantiers. C'est un beau livre que nous avons aujourd'hui, qui sauvera de l'oubli l'œuvre missionnaire des Canadiens dans l'Alaska, qui édifiera en faisant passer des heures agréables.

En vente à l'Imprimerie du Messager, 1280, rue de Bordeaux, Montréal, et dans les principales librairies françaises du Canada. Prix: 75 sous l'exemplaire; $0.00 la douzaine; prix spécial au cent.

PLUS D'ECZEMA

"Les démangeaisons cessent en une minute. Avait l'eczéma depuis des mois. Une application de "Moitha-Spina" soulagea démangeaison et irritation en une minute. Une boîte m'a fait disparaître la maladie." Rend l'huile "Moitha-Spina" fait cesser l'eczéma plus vite que jamais rien. Démangeaison cesse de suite. Chez tous pharmaciens.

Tannerie de North Battleford

[illegible]

Quartiers généraux de l'Ouest pour les robes de carriole

Custom Tanner et manufacturier général

Cuir à harnais pour tanné à l'huile. Cuir à lacet. Cuir tanné pour harnais et selles. Cuir à mocassins et pour bottes. "All Weather Proof Robes" de carrioles de peaux de bœuf et de cheval. Tanné au procédé de [illegible] [illegible] Ce procédé "All Weather Proof Robes" pour robes de carriole est l'invention de M. Normandin, propriétaire de la Tannerie North-Battleford. Les robes de cette qualité ne peuvent être tannées que [illegible] au Canada. [illegible]

[illegible]

TANNERIE DE NORTH-BATTLEFORD

W.-A. NORMANDIN, propriétaire. NORTH-BATTLEFORD, Sask.

"LA SAUVEGARDE"

BUREAU CHEF — MONTREAL

La seule compagnie d'assurance-vie qui soit entièrement canadienne-française.

Près de trente années d'existence

Sécurité absolue—Excellents profits payés aux porteurs de polices

Clause de double indemnité en cas de mort accidentelle.

Clause d'invalidité en cas de maladie

Droit d'emprunt sur toutes les polices après trois ans.

Protection automatique après deux ans en cas de non payement des primes.

Une assurance dans La Sauvegarde n'est pas seulement une protection, elle est aussi un placement et un compte d'épargne. L'assurance est devenue une nécessité. Pères de famille pensez-y sérieusement car c'est le moyen certain d'assurer l'héritage de vos enfants.

Adressez-vous à nos agents

Raymond Denis, Agent général pour l'Ouest Canadien, Vonda, Sask.

Ph. Perron, agent de district [illegible]

[illegible], agent de district [illegible]

N. [illegible], agent de district St-Hippolyte

J. Lebrun, agent de district Albertville

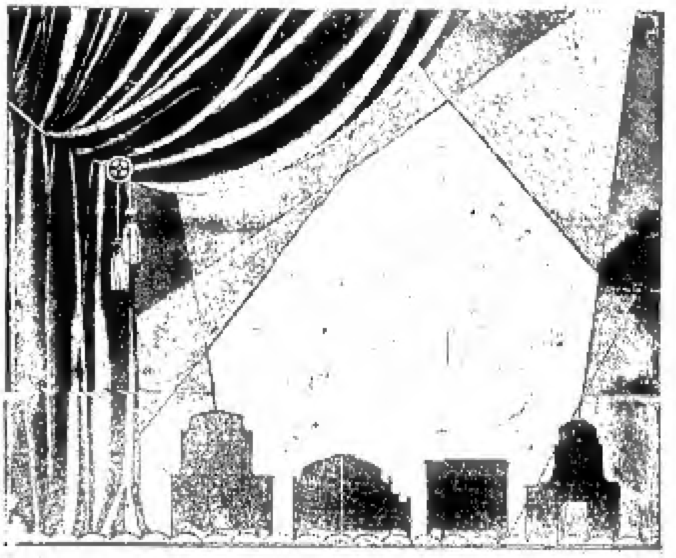

Nous allons faire appel au sens artistique des Citoyens d'origine française

En ouvrant un MAGASIN DE MEUBLES à Prince-Albert, nous sollicitons la clientèle de tous les citoyens de la Saskatchewan Nord. Ce magasin sera associé à d'autres qui achètent en grande quantité, et l'économie qui nous en résultera se fera sentir dans nos prix de vente. Tout est prêt pour l'ouverture, LE SAMEDI 22 COURANT, et nous demandons particulièrement la bienveillance et la clientèle des citoyens d'origine française. Une caractéristique saillante chez le Français est son goût des arts. Nous allons vous offrir des marchandises à des prix modérés, choisies à cause de leur forme comme pour leurs prix raisonnables. Si vous n'habitez pas Prince-Albert, nous espérons que tout de même vous nous honorerez d'une visite.

Nous faisons crédit pour accommoder tout le monde

Les prix seront marqués sur nos marchandises d'après la base d'argent comptant, et vous les trouverez raisonnables. Si votre revenu est mensuel, nous serons heureux d'accepter des paiements hebdomadaires ou mensuels, selon qu'il vous conviendra; privilège qui ne vous coûtera qu'un faible montant, et notre magasin se fera votre banquier pour cette transaction. Si, par malheur, la maladie vous afflige, vous ou un membre de votre famille, nous accepterons un nouveau mode de paiements. Notre magasin sera un établissement où on pourra avoir affaire en toute sécurité.

The Great Western Furniture Co.

LIMITED

PRINCE ALBERT

-- PAGE AGRICOLE -

Causerie agricole

[illegible]

J. BOIS,
Curé de Saint-Maurice,
Bellegarde, Sask.

VIEILLE MÉNAGÈRE,
Wolseley-Harris, Sask.
mars 1930

Divers

L'exposition des Antilles

Kingston, Jamaïque. — On discute le projet de tenir une exposition aux Antilles. On sent que cette exposition donne une idée juste des Antilles. Le Canada serait invité à y participer.

Approvisionnements

Ottawa. — Les approvisionnements de grain dans les élévateurs à blé au Canada ont diminué de [illegible] boisseaux durant la semaine finissant le 28 février 1930. Le département du Commerce rapporte [illegible]

Le sol de l'Abitibi propice pour le blé

Le service de la colonisation du Canadien National, à Montréal, vient de recevoir des échantillons de blé Garnet [illegible] dans l'Abitibi. Ces échantillons sont fort beaux et prouvent que le blé vient très bien dans l'Abitibi.

[illegible]

Goûter unique

POTAGE AUX TOMATES

[illegible]

Marché aux grains de Prince-Albert

Blé. — No 1 Nord, 104 1-8; No 2 Nord, 100 1-8; No 3 Nord, 99 1-8; No 4, 92 5-8; No 5, 86 1-8; No 6, 87 1-8; fourrage, 56 5-8; conv., 101 5-8.

Marché aux animaux de Winnipeg

[illegible]

Marché aux animaux de Prince-Albert

[illegible]

LA COOPÉRATIVE
maintient la haute qualité du blé

[illegible]

QUALITY, MARQUIS, [illegible] GARNET [illegible]

Saskatchewan Co-operative Wheat Producers Limited
REGINA, SASK.

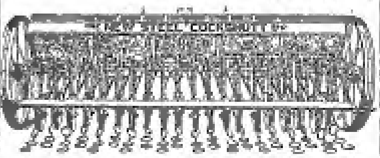

A. E. DELAMERE

INSTRUMENTS DE FERME DE HAUTE QUALITÉ

PRINCE-ALBERT. SASK.

Carnet d'une ménagère

"Sois humble dans les petites choses, [illegible]" — Comtesse de Ségur.

* * *

[illegible]

Téléphone [illegible]

LA CIE PARENT LIMITEE

COURTIERS: GRAIN, MINES, PETROLE

[illegible]

WINNIPEG GRAIN EXCHANGE ANNEX WINNIPEG, MAN.

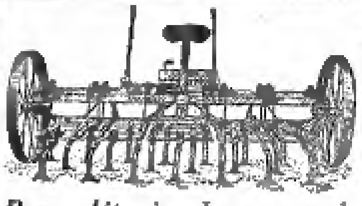

Pour détruire les mauvaises herbes, servez-vous du
Cultivateur Massey-Harris

Destinés spécialement à la destruction des mauvaises herbes et à mettre le sol en bon état rapidement, les **Cultivateurs Massey-Harris** sont construits soit avec levier à la main, soit avec levier automatique.

Il y a un très haut levier pour arracher les mauvaises herbes et autres objets nuisibles, et plus d'espace entre les rangées de dents et les "zig-zag passageways".

La charpente est pesante et solide, les dents sont faites du meilleur matériel qu'on a pu obtenir.

Commandez votre cultivateur chez votre agent de **Massey-Harris** ou à notre succursale la plus voisine.

Massey-Harris Company Limited

ETABLIE EN 1847

WINNIPEG, BRANDON, REGINA, SASKATOON, SWIFT CURRENT, YORKTON, CALGARY, EDMONTON, VANCOUVER, TORONTO, MONTREAL, MONCTON.

Nouvelle Surprenante pour les Cuisinières

On ne pétrit pas. --- On ne se sert pas de levain

[illegible] On l'appelle Quaker New Easy Method of Bread Making. [illegible] Mother's Flour [illegible]

THE QUAKER OATS COMPANY,
Saskatoon, Saskatchewan
[illegible]

M. ....
Rue et résidence rurale ....
P. O. .... Prov. ....
Nom de votre épicier ....

Mother's IN GINGHAM
Flour

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPÉCIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

LAFLECHE, Sask.

Le comité paroissial de l'A. C. [illegible] cercle Jeanne d'Arc, a eu, dimanche, son assemblée mensuelle régulière.

Les résolutions suivantes ont été passées à l'unanimité:

1o Protestation au nom du cercle contre les amendements à la loi des écoles, copie de cette résolution devant être adressée à M. [illegible], M. J.-G. Gardiner, notre député Charles Johnson et aussi aux journaux de l'est;

2o Pétition au ministre de la Justice, pour la nomination d'un juge bilingue à Gravelbourg;

3o Condoléances à Mme Alphonse [illegible];

4o Remerciement à notre ancien [illegible], M. Georges [illegible] qui nous quitte pour aller à Chaplin;

5o M. Noël Caslin a été nommé secrétaire en remplacement de M. [illegible]

CARLTON, Sask.

La paroisse de Carlton a recommencé cette année la série de ses parties de cartes. La dernière, par laquelle nous devons remercier les deux familles de Pierre et [illegible] Dubois, fils, a bien réussi. Le [illegible] de [illegible] remplissait la salle de jeu de Carlton, gracieusement mise à la disposition de la paroisse par M. Joseph [illegible]. Deux autres familles ont déjà réservé le droit de s'occuper des deux prochaines parties, dont la première [illegible] dans le ménage [illegible] des familles de M. J. [illegible] et Bruno [illegible]. [illegible] sont encore prêtes à se donner la même peine, mais la [illegible] leur en laissera-t-elle le loisir? La terre réclamera bientôt, et, quand il s'agit de mettre la main à la charrue, nos gens ne cèdent en rien à qui que ce soit. Mentionnons, en passant, M. [illegible], dont le dévouement ne fait jamais défaut. Musicien et orateur, il sait aussi se faire le boute-en-train de toutes nos soirées. Nous donnerons prochainement un rapport financier des affaires de la paroisse pour l'année 1929.

Il y a eu, l'année dernière, dans la paroisse de Carlton, [illegible] baptêmes, trois sépultures, un mariage.

— Nos [illegible] garçons attendent le retour de la saison pour cultiver leur jardin. Nous leur souhaitons une récolte fructueuse.

ST-ISIDORE DE BELLEVUE, Sask.

A une assemblée des Franco-Canadiens, tenue dans la salle paroissiale, on a élu le comité suivant: président, M. Rosario [illegible]; directeurs: MM. [illegible], Lucien Gaudet, Wilfrid [illegible], Adrien-A. Gaudet, Léon Gaudet, secrétaire, M. Joseph-A. Gaudet, aumônier, M. le curé J.-A. Bérard.

Baptêmes.

— Joseph Simon Nestor Gaudet, enfant d'Armand Gaudet et de Berthe Thériault; parrain, Edmour Gaudet, marraine, Simonne Thériault.

— Louis Joseph Henri Prince, enfant d'Hervé Prince et de Laurie Marchamp; parrain, Henri Marchamp; marraine, Jeanne Marchamp.

— Jacqueline Juliana Rose-Marie O'Neill, enfant de Charles O'Neill et de Juliana Dallaire; parrain, Louis Sévedan; marraine, [illegible] Marie Sévedan.

— Joseph Barthélemy Roger Gaudet, enfant de Jean Gaudet et de Germaine Rochand; parrain, Barthélemy Rochand; marraine, Marie Allard.

— Mardi, 4 mars, à minuit sonnant, s'éteignait Mme Marie [illegible] Bourdon, âgée de 69 ans, 4 mois et 8 jours, épouse de M. Antoine Bourdon. Après une longue [illegible] — qui ne par[illegible] et munie des sacrements de la sainte Église, cette chrétienne s'éteint, entourée de tous ses parents et amis. Cette âme charitable méritait bien tout le dévouement qu'on lui porta durant sa pénible maladie et après sa mort. Le 7 mars, à 10 heures, des funérailles solennelles ont eu lieu dans l'église de Saint-Isidore de Bellevue. De nombreux amis de Saint-Louis, [illegible], Domrémy, Wakaw, etc., assistèrent aux funérailles et vinrent à conduire jusqu'à sa dernière demeure celle qui, pendant de longues années à Bellevue, s'était attiré l'affection de tous.

A M. Antoine Bourdon et à ses enfants éprouvés nous offrons nos plus sincères condoléances.

LISIEUX, Sask.

Élection.

— L'élection des officiers du comité de l'A. C. F. C. a donné le résultat suivant: président, M. Henri Dusseault; vice-président, M. E. Verville, secrétaire, M. Léon Isabelle; directeurs: MM. Geo. [illegible], Geo. Préfontaine, J.-W. Énard, G. [illegible], Omer Préfontaine. Nos félicitations aux nouveaux élus.

Drôlat.

— Les membres du Club [illegible] ont eu leur dernier débat dimanche le 9 mars, à la salle paroissiale, devant un nombreux auditoire. Les jeunes firent montre de beaucoup de bonne volonté et intéressèrent leurs auditeurs. M. Théo Préfontaine et ses lieutenants remportèrent le prix, cette fois. Les juges étaient MM. N. [illegible], G. Tessier et E. Verville.

Cartes.

— Le 9 au soir, eut lieu avec grand succès la troisième série de parties de cartes sous les auspices des Chevaliers de Colomb de Lisieux. Prirent part au programme musical qui fut des mieux réussis, M. et Mme O.-W. Chrétien, MM. L. Granerud, E. Lamontagne, Philippe Préfontaine, W.-J. Énard, Armand Beauchesne, Mlle M.-V. Côté, M. Gustave Tessier, etc. Au nom des Chevaliers, M. O.-W. Chrétien présenta d'une façon très délicate ses souhaits de bonheur à M. et Mme Armand Beauchesne, nouveaux mariés, et leur présenta un joli cadeau-souvenir. M. Beauchesne fut très touché de cette délicate attention et eut un bon mot pour ses frères Chevaliers.

— Le 10 au soir, les jeunes gens de la paroisse, ainsi que chanteurs et musiciens du village, se réunissaient à la salle du presbytère, en l'honneur de M. et Mme A. Beauchesne, qui ont eu l'amabilité de venir passer quelques jours parmi leurs amis de Lisieux. Cette veillée fut agrémentée de jeux, chant et musique et discours. Les invités se rappelleront longtemps de l'initiative présidée par Mme W.-J. Énard!

Prirent part au programme musical: MM. W. Audette, E. Granerud, Théo. Préfontaine, Marcel Letourneau, E. Lamontagne, A. Beauchesne, O.-W. Chrétien, W.-J. Énard, Mmes Chrétien et Énard, Mlles E. Granerud et Claire Fortier. Le temps s'écoula rapidement avec une franche gaieté du meilleur aloi. M. Théo. Préfontaine, président du Club Dollard, en quelques mots bien pensés, présenta — au nom des jeunes — les meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux. M. O.-W. Chrétien et M. le curé dirent aussi quelques mots et tous se séparèrent enchantés de leur veillée.

Divers.

— M. Albert Préfontaine est allé à Assiniboia pour affaires personnelles.

— M. et Mme A. Beauchesne nous quittaient jeudi dernier pour retourner chez leurs parents à Verwood.

RICHARD, Sask.

— Le 6 mars dernier avait lieu, dans la salle de M. P. Laberge, une partie de cartes, organisée par Mlles E. Gaulues et Laliberté.

Pour plus de satisfaction personnelle et pour un plus grand profit, elles eurent, à cette occasion, l'heureuse inspiration de faire tirer un joli plateau de cristal argenté, qui leur a rapporté la magnifique somme de $69.00. Seule l'admission a donné le montant de $20.90, ce qui représente un profit clair de $89.90.

Sur la fin de la soirée, notre dévoué président fit faire le tirage du plateau en question, qui fut gagné par M. l'abbé J.-P. Lebel, curé de Saint-Donat, Rimouski. Ensuite vint la distribution des prix gagnés aux cartes. Les premiers prix furent gagnés par Mme C.-G. Haight et M. W. Palidwor. Quant aux prix de consolation, le sort tomba sur Mlle E. Gaulues. Nous lui offrons donc nos sympathies.

Les deux jeunes présidentes de la soirée méritent toutes nos félicitations pour le beau succès qu'elles ont remporté. Nous souhaitons à d'autres d'en faire autant. Il serait trop long ici d'énumérer les noms de tous ceux qui ont participé à faire de cette veillée un succès.

Après un délicieux goûter servi par Mlles Gaulues et Laliberté, tous s'en retournèrent contents et promettant leur encouragement à la prochaine occasion.

MARCELIN, Sask.

— *Correction, dernière issue du Patriote:* Il s'est glissé une petite erreur dans le compte-rendu des gagnants de la partie de bridge, à savoir: pour prix de consolation, au lieu de M. John Rankin, ça devrait être M. Walter Vinet.

— Nos commissaires d'école se feront un devoir d'assister à la convention des 26 et 27 mars prochains à Saskatoon. Au moins trois délégués seront présents.

— Paul, garçon de 15 ans, fils de M. et Mme Wm Lalonde, est sérieusement malade de pleurésie et pneumonie, chez ses parents. Son père est présentement dans la province de Québec et est attendu avec anxiété.

— M. Léon Poirras, boucher de Spiritwood, est en visite d'affaires dans notre village. Il visite également ses nombreux amis.

— Mme Odilon Laprairie a passé une partie de la semaine en visite chez sa sœur, Mme Hamel.

— Mme McFarlane, de Quill-Lake, a séjourné un mois dans notre village, en visite chez sa sœur, Mme J.-A. Vinet. Avant son départ, Mmes W. Howe et M. Adilman lui ont servi chacune un thé auquel prirent part un grand nombre de dames du village.

— M. et Mme P.-J. Beaudreault sont revenus d'un grand voyage dans les États-Unis et la province de Québec. Tous deux sont enchantés de leur promenade. Cependant ils trouvent les conditions générales meilleures dans l'ouest que dans l'est.

MONTMARTRE, SASK.

— Dimanche dernier, notre curé M. l'abbé Thériault, avait pour l'aider au service divin le R. P. Laframboise, F. M. I. Ce dernier remplaçait le vicaire, M. l'abbé R. Tremblay, malade à l'hôpital de Régina.

— Pas grand nouvelles sensationnelles de ce temps-ci. Ah! je sais pourquoi. C'est le temps du carême, et comme M. le curé nous l'a dit au prône, c'est un temps de pénitence, de recueillement et de prières. La voix du pasteur a été écoutée; tout le monde s'applique à vivre une vie disciplinaire et s'efforce de mettre en pratique les sages conseils de l'Église, avec une religieuse observation. Grand nombre de fidèles assistent à la messe sur semaine; c'est édifiant de constater une foi si vive.

— La neige, hôte tenace de nos rigoureux hivers, est encore de retour dans nos parages.

L'arome de ce thé n'est qu'un indice de sa saveur

LE THÉ "SALADA"

"Tout frais des plantations"

UNE ANNONCE DANS LE "PATRIOTE" VOUS RAPPORTERA BEAUCOUP

Autrefois... Aujourd'hui

Parmi les nombreux souvenirs recueillis, par M. Paul Paquin, au cours de son voyage transcontinental en canot et après, il y a une lettre d'un certain M. Henri MacKay, neveu de Mgr Charlebois, O. M. I., de Grand-Rapids, Manitoba.

"Dans le bon vieux temps, écrivait M. MacKay, les habitants de cette contrée vivaient dans la plus parfaite harmonie, professant pour les représentants de toutes les races, qu'ils fussent blancs ou noirs, le plus profond respect. Êtres humains, nous étions tous de même sang et nous nous reconnaissions mutuellement comme des membres d'une même et grande famille.

"Les métiers étaient tous des grands-pères et des grand'mères et nous étions tous des petits-enfants. Nous étions pour chacun de ces vieux ceux qui pensent. En conséquence, bien que j'ai été élevé dans la foi anglicane, je vous assure [illegible] autres religions comme moyen de salut. Dès que je le pouvais, je priais, après leur invasion, mes enfants, au premier prêtre que je pouvais rencontrer pour les faire baptiser.

"Le sectarisme ne m'a jamais empêché de faire mon chemin. Tout homme chez nous commandait le respect pourvu qu'il possédât le respect de lui-même. L'arrivée de tout voyageur de marque à un des postes de la compagnie de la Baie d'Hudson ou à une mission quelconque était toujours salué par le [illegible] du drapeau. Ce voyageur était reçu avec une hospitalité tout à fait familiale. Il en était ainsi pour les bandes d'Indiens qui passaient par chez nous."

Cédaient les moeurs d'autrefois dans le Nord-Ouest. Aujourd'hui, les [illegible] et les K. K. K. ont passé par là. La belle tolérance mutuelle de jadis a disparu. "Qui l'aurait cru possible?" Certes, pas à ceux qui ont connu, tels l'esprit des pionniers du Nord-Ouest que nous retrouvons chez M. MacKay. Heureux le passé.

Le Devoir.

FEUILLETON DU "PATRIOTE"

NOS AMIS LES CANADIENS

Par Jean Topri

— 27 —

Mais son admiration et sa joie furent bien plus grandes lorsqu'elle vit les Hongroises, les Russes, les Slaves offrir des présents à la marraine et lui baiser les mains en lui [illegible] dans leurs langues lointaines les souhaits les plus sincères.

— Maman, s'écriait l'heureuse petite dame, vois donc ce qu'elles me donnent! Du beau linge de Hongrie et de Roumanie! des ombrelles qui fabriquèrent elles-mêmes, des châles à fleurs, des mouchoirs de soie fine! Mon Dieu, que je suis contente! Qui aurait jamais pensé que j'allais recevoir tant de jolis cadeaux? Et toutes les nations me souhaitent du bonheur! Maman, que vous avez été bonne pour eux.

Alors, on devine si le dîner fut appétissant et gai. Tant à la table d'honneur où présidait la Robe-Noire, qu'autour des charrettes fleuries ou pique-niquait l'entière petite foule.

Bientôt le vieux Hoppe fit résonner son violon, et l'on dansa! Ah! si l'on dansa! Les Magyars revêtaient [illegible], le cosaque sautait, valsait, délirait. Les plus vieux, les plus vieilles, même les tout petits gars et les bouts de fillettes se [illegible], tournoyaient, frappaient du pied, poussaient des cris à l'adresse du violoniste: *Hop! Hop! Hop!* Les jeunes Canadiens les amusaient; ils en avaient un plaisir fou.

La Robe-Noire appela Cheznuk. Ils allèrent s'asseoir à l'écart, à l'ombre d'un érable, et s'abritèrent [illegible] d'un gros cigare, don de l'occasion, ils se mirent à causer des hommes et des choses.

— M. Cheznuk, disait le prêtre, il nous faudra songer à fonder des écoles pour tous ces beaux petits enfants. Vous ne connaissez pas encore la loi scolaire de la Saskatchewan; je vais tâcher de vous l'expliquer.

— J'avais pensé à cela, Père; je vous écoute.

— La première chose à faire est de dépecer le territoire en districts de quatre à cinq milles de diamètre. Chaque district forme une école publique qui est administrée conjointement par le gouvernement et par la population elle-même. Ainsi, ce sont les contribuables et un rôle gouvernemental qui choisissent leurs maîtres d'école. Il s'ensuit que si la majorité des contribuables est catholique, l'instituteur sera catholique, la majorité des enfants seront catholiques, et l'atmosphère de l'école sera catholique. Si la majorité est protestante, l'atmosphère sera protestante; et, ce qui est le cas dans beaucoup de villages, s'il n'y a pas de majorité, si les gens sont un méli-mélo de protestants, juifs, catholiques, athées, agnostiques, n'importe quoi, l'atmosphère de l'école sera nécessairement n'importe quoi, rien de bon, rien qui vaille. Vous comprenez?

C'est facile à comprendre. Il faut que les catholiques se groupent afin d'avoir des écoles catholiques, n'est-ce pas?

Certainement, parce qu'il n'y a que trois sortes d'écoles publiques: la protestante, la catholique et l'anarchique.

Mais, est-ce que les catholiques ou les protestants ne peuvent pas tenir une école séparée, lorsqu'ils sont la minorité? J'ai lu dans les journaux que cela se fait.

Oui, et alors on a des écoles purement catholiques ou protestantes, des écoles chrétiennes, religieuses, comme en Angleterre et en Hongrie, comme dans l'Ontario et à Québec. C'est la meilleure école, l'école nationale et loyale par excellence. Et cependant, cette école religieuse est combattue par la majorité du peuple dans la Saskatchewan.

— Est-ce possible? Je croyais que tous les Anglais étaient chrétiens. Ne le sont-ils pas?

Apparemment non, puisque la majorité d'entre eux s'opposent carrément à l'enseignement de la religion chrétienne dans les écoles. Je crois qu'ils s'accommoderaient très bien de l'enseignement de leur religion n'importe où, mais ils sont encore tellement anticatholiques, qu'ils étranglent à la pensée que notre religion peut être enseignée, ne fût-ce qu'aux enfants catholiques dans les écoles séparées catholiques.

— Mais si c'est la loi, ils n'y peuvent rien.

— Dans ce pays le gouvernement a peur de la majorité pour plaire à la majorité, ils expliquent la loi à leur manière, contre nous.

La loi n'est donc pas claire?

Oui, elle est très claire, pour tout esprit honnête qui ne cherche pas à la contredire. Cette loi, en faveur de la religion chrétienne, protestante et catholique, a été faite par les grands hommes d'État qui ont fondé la Confédération du Canada. Il est triste de voir nos petits politiciens s'acharner à détruire l'œuvre créée par les esprits éminents qui ont présidé à la naissance du Dominion.

Il y a une chose que je ne comprends pas très bien, mon Père: n'est-ce pas la majorité qui a le droit de faire la loi dans un pays? Si donc la majorité est contre la religion chrétienne dans nos écoles, que peut-on faire?

On peut faire beaucoup, M. Cheznuk. D'abord, la majorité n'a jamais le droit de faire des lois iniques, antireligieuses, antichrétiennes. Toute loi qui s'oppose à la loi divine ou à la loi naturelle, même si elle émane de la majorité, est injuste, tyrannique, persécutrice. Voyez, dans le cas qui nous occupe, de par la loi de Dieu et de par la loi naturelle, ce sont les parents, eux seuls, qui sont en premier lieu responsables pour l'éducation de leurs enfants, les parents ont le droit et le devoir de donner à leurs enfants des écoles chrétiennes, et si la majorité persécutrice prétend se mettre en travers, les parents chrétiens doivent rester contre cette majorité jusqu'au bout. Vos enfants sont à vous, n'est-ce pas, M. Cheznuk? Ce n'est pas la majorité qui va venir vous imposer son éducation, son école quelconque pour vos petits enfants?

J'espère que non!

Eh bien, vous allez m'aider. C'est très important: il s'agit de l'éducation bonne ou perverse qui va se donner dans ce coin du pays. Nous avons contre nous la majorité des protestants et les petits politiciens de toutes nuances. Il s'est même glissé déjà dans l'administration des sectaires qui nous persécutent. Ainsi, figurez-vous que, ici, à côté, à Kolm, ils ont permis aux protestants de fonder une école séparée avec des territoires où il n'y a pas encore d'école publique, et même ils leur ont permis d'incorporer plusieurs familles catholiques dans cet étrange district protestant! Il y a plus: ils m'ont donné, à moi, coup sur coup, deux explications toutes différentes d'un âne de la loi scolaire à seule fin de s'opposer à la fondation d'une école séparée catholique. De cette façon, il est pour ainsi dire impossible d'avoir des écoles séparées dans la Saskatchewan, bien que la loi les favorise ouvertement. Il importe donc de grouper nos gens et de former des écoles publiques catholiques, dans lesquelles des maîtres catholiques donneront une éducation catholique à nos enfants, la même éducation que les parents leur donnent eux-mêmes à la maison. Autrement il faudra envoyer nos enfants à des écoles à l'atmosphère protestante ou anarchique.

(A suivre)

Les Nerfs en Déroute

VOICI BIEN MAINTENANT

"Fruit-a-tives" ont produit ce résultat, dit M. Alfred [illegible]. Des milliers de personnes disent que nervosité, battements de coeur, [illegible] constipation, indigestion, [illegible] vont et viennent. Prenez aussitôt traitement de suite. Demandez et leur "Fruit-a-tives" au pharmacien.

Prince-Albert et le nord de la Saskatchewan

sont à la veille de grands développements.

Jamais il n'y a eu de si splendides occasions de placements pour faire de l'argent comme aujourd'hui.

Venez me voir à ce sujet. Vous ne serez obligés en aucune manière.

Téléphonez, écrivez ou télégraphiez.

F. F. CONNOLLY

Locateur

HOTEL AVENUE

NEW YORK PLYMOUTH — LIGNE — HAVRE PARIS

FRANCAISE

POUR SE RENDRE EN EUROPE AVEC TOUT LE CONFORT DE LA "FRENCH LINE"

[illegible]

New York Plymouth Havre

Paris	21 mars	11 avril	[illegible]
Ile de France	28 mars	18 avril	[illegible]

New-York Havre

De Grasse	25 avril	22 mai	17 juin
[illegible]	7 juin	5 juil.	8 août

New-York Vigo Bordeaux

Rochambeau	10 avril	17 mai	21 juin
La Bourdonnais	28 avril	28 mai	19 juil.

[illegible] $135.

Croisière en Méditerranée

France — 25 avril

[illegible], Winnipeg [illegible]

J. E. LACROIX

Entrepreneur en électricité

Estimés donnés avec plaisir

TELEPHONE 2244

23 Rème rue Est. — PRINCE-ALBERT, Sask.

Pour Jointures Raides et Douloureuses

Le tableau des [illegible] par Absorbine, Jr. [illegible] les parties affectées [illegible].

Pénétrant, antiseptique et germicide, Absorbine, Jr. [illegible]. $1.25 chez votre pharmacien. Brochure gratuite.

Absorbine Jr.

DEEP RIVER FISH CO.

Marchands de poissons frais — frigorifié: toutes espèces.

BIG RIVER, SASK.

	la livre
Truite	.10
Jumbos	.08
Poisson Blanc (spécial)	.07
Poisson Blanc (ordinaire)	.05
Tullibees	.04
Brochet	.03½
Esturgeon Mullet	.03
Mullet (ordinaire)	.02½

Paiement avec commande

Deep River Fish Co.

BIG RIVER — Saskatchewan.

Prince-Albert

Convention des Femmes catholiques

La semaine dernière eut lieu, à Prince-Albert, la sixième convention annuelle des Femmes catholiques du diocèse, à laquelle prirent part un grand nombre de déléguées et de visiteurs.

S. G. Mgr Prud'homme souhaita la bienvenue aux membres de la Ligue. Il leur adressa de nouveau la parole au banquet servi au Marchand's Hotel. Parmi les principaux orateurs, nous remarquions M. le docteur Markel, professeur de philosophie à l'Université de Saskatoon; M. l'abbé Baillargeon, M. l'abbé Tombu, de Spiritwood; M. Olivier, de l'evêché; M. Rousseau, représentant les Chevaliers de Colomb.

Les élections ont eu les résultats suivants:

Présidente, Mme Marlyne, de Prince-Albert;

1ère vice-présidente, Mme Stark, de Wakaw;

2ème vice-prés., Mme Walsh, de Saskatoon;

3ème vice-présidente, Mme Muldoon, de Saskatoon;

Secrétaire-correspondante, Mme Godin, de Prince-Albert;

Secrétaire, Mme Noble, Prince-Albert;

Trésorière, Mme Langlois, Prince-Albert;

Conseillères: Mmes Pfeiffer, Pr.-Albert, Cunningham, North-Battleford, Doyle, de Kerrobert, Leddy, de Saskatoon; Porter, de Rosemont, Phillips, de Saskatoon, Mc[illegible], de Wakaw, Hoffman, de Muenster.

M. l'abbé Baillargeon a été nommé chapelain de la Ligue par Sa Grandeur.

RESOLUTION

Les délégués ont adopté à l'unanimité la résolution suivante, qu'elles ont remise à Mgr Prud'homme:

Be it resolved that We the C. W. L. of the diocese of Prince Albert and Saskatoon in convention assembled at Prince Albert March 12th wish to express our approbation of the stand taken by His Lordship Bishop Prud'homme in objecting to the amendments to the School Act under discussion in the Legislature during this session.

We also resent the false interpretation placed on His Lordship's Pastoral Letter.

Les Femmes catholiques remercient les Rdes Soeurs de l'Académie de Sion et autres de leur gracieuse hospitalité.

— De passage: le Dr Markle, professeur de philosophie à l'Université de Saskatoon, M. l'abbé Lamson, curé de Domremy; M. l'abbé Tombu, curé de Laventure; M. l'abbé Arnaud, vicaire de Laventure, le R. P. Gallen, O. M. I., desservant de Saint-Paul, M. l'abbé Bernard, curé de Bellevue, le R. P. Gagnon et le R. Fr. Boucher, O. M. I., de Montréal, les RR. PP. Antoine et Lindel, O. M. I., de Grandin.

— Dimanche prochain, le 23 courant, à la messe de 8 h. 30, en la cathédrale du Sacré-Coeur, S. G. Mgr Prud'homme conférera l'ordre du diaconat à M. l'abbé J. Laville.

SASKATOON, Sask.

— Hier et avant-hier, nous avons eu au milieu de nous M. Thomas Vien, commissaire chef suppléant de la commission des chemins de fer du Canada, son épouse et sa belle-mère, ainsi que M. Henri Coursier, secrétaire d'ambassade à la légation de France. Notre groupe n'oubliera pas de sitôt ces distingués visiteurs. Un séjour bien court leur a suffi pour créer ici une profonde impression de grâce et d'exquise bonté. De Saskatoon ils se rendirent à Edmonton et à Vancouver. Nos souhaits de succès les accompagnent partout.

Bovinsky a été pendu

Régina, Sask. — Herman Bovinsky, le jeune marchand d'étoffes de Hamilton, est mort sur l'échafaud, la semaine dernière. Dans la cour de la prison, qu'illuminaient des projecteurs électriques, il est monté sur l'échafaud, accompagné de son directeur spirituel et des gardes de la prison.

Ce n'est que quelques heures après que Bovinsky a appris qu'il devait mourir pour expier le meurtre de David Katz, un autre marchand de Toronto, assassiné près de Carmichael, Saskatchewan, en février 1929. Il a toujours protesté de son innocence, déclarant qu'un mystérieux "Jimmy Brown", sur lequel on n'a jamais pu mettre la main, était le vrai meurtrier.

Feu le juge Gravel

Une grande figure vient de disparaître dans la personne de l'hon. juge Alphonse Gravel, qui était, depuis le 22 juillet 1922, juge du district de Gravelbourg, en Saskatchewan.

Le défunt appartenait à une famille distinguée d'Arthabaska qui comprenait neuf enfants dont un prêtre, deux docteurs, deux avocats et un pharmacien. M. l'abbé Louis-Pierre Gravel, l'aîné de la famille, fut le fondateur de Gravelbourg, importante colonie canadienne-française de la Saskatchewan, où se trouve le collège Mathieu. Tous, sauf deux, s'étaient établis dans l'Ouest où ils firent honneur à leurs compatriotes et leur rendirent d'immenses services.

Le juge Gravel était dans la tradition des Dubuc, des Prendergast et des Turgeon.

Le Nationaliste, après avoir cité une partie d'un article publié dans *Le Patriote*, conclut ainsi:

Il semble qu'en toute justice ce poste de juge de district doive être offert à un représentant de la minorité française. Cette nomination sera faite par le gouvernement fédéral où notre nationalité est dignement représentée, sous le rapport de la qualité comme de la quantité. De plus, les représentants de la Saskatchewan dans le cabinet sont justement remarqués par leur largeur d'esprit et leur sympathie à l'égard de la minorité française de cette province.

Mais les considérations d'intérêt politique immédiat peuvent étouffer les meilleurs sentiments. On laissait entendre que puisque les Canadiens français de la Saskatchewan sont acquis d'avance à la cause libérale, il est plus prudent d'accorder des faveurs à d'autres groupes moins bien disposés.

Nous préférons croire que les choses suivront leur cours naturel, c'est-à-dire que M. le juge Gravel sera remplacé par un de ses compatriotes, et qu'ainsi le gouvernement fédéral épargnera une profonde humiliation aux Canadiens français de la Saskatchewan, déjà si éprouvés.

Le Droit.

Charles GAUTIER.

Les immigrants paieront leur passage

A l'avenir, les immigrants qui viendront vivre au Canada, devront payer leur passage et en outre avoir assez de capital pour subvenir à leurs besoins durant quelque temps, déclare l'hon. Stewart, ministre albertain de la colonisation. Il a ajouté qu'il était venu au Canada un trop grand nombre d'ouvriers qui ont envahi les villes et y sont devenus une des causes principales du chômage.

Cet avis de l'hon. Stewart vaut d'être retenu. Il est le premier personnage officiel qui a le courage de reconnaître que notre politique d'immigration a contribué à encombrer le marché de la main-d'oeuvre dans nos villes.

Immigration

D'après des renseignements déposés en Chambre des Communes, il est entré au Canada, durant l'année 1929, des immigrants au nombre de 164,993, soit 1,782 de moins qu'en 1928. En 1929 il est entré en pays, des Iles britanniques, 67,-[illegible] immigrants, soit 11,953 de plus qu'en 1928.

Le plus fort contingent des pays étrangers, à l'empire [illegible] est venu des Etats-Unis, soit 30,[illegible], ce qui est 1,910 de plus qu'en 1928.

Voici le détail de cette immigration: les chiffres de 1928 se trouvent entre parenthèses, pour fin de comparaison: Anglais, 35,-511 (28,762); Américains, 30,[illegible] (29,933); Ecossais, 19,498 (15,[illegible]); Allemands, 13,673 (13,061); Italiens, 10,863 (10,609); Irlandais, 10,515 (8,873); Polonais, 6,197 (8,[illegible]); et les autres dont les Hongrois, des Juifs, des Gallois, des Suédois, des Danois, des Norvégiens, des Slovaques, ainsi que quelques Arabes, Perses et Turcs.

De ces immigrants, 1,741 sont restés en Nouvelle-Ecosse, 1,319 dans le Nouveau-Brunswick, 122 dans l'Ile-du-Prince-Edouard, [illegible] 383 dans la province de Québec, [illegible] dans l'Ontario, 20,144 dans le Manitoba, 15,222 dans la Saskatchewan, 16,[illegible] dans l'Alberta, et 8,677 dans la Colombie britannique. Le Yukon en a eu 41.

Nos marchandises sont garanties.

Ralph Miller, Ltd.

915 Ave. Centrale Prince-Albert

SALOPETTES pour Hommes

Qualité Supérieure

Salopettes pour Hommes—Première marque, en cotonnade grise rayée. Avec bavette, quatre grandes poches, poches pour montre et règle, coutures solides.

Spécial, la paire $1.70

Salopettes pour Hommes (autre qualité excellente)— Spécialement pesantes, en denim bleu avec bavette et bretelles croisées. Faites pour être durables, amples. Excellent marché à (la paire) $2.00

Le budget du Canada

Ottawa. — Le revenu ordinaire du Canada pendant les onze mois de l'année fiscale qui se sont terminés le 28 février, s'est élevé au total de $400,882,773, soit une diminution de $5,855,782 relativement à la période correspondante de l'année précédente. Par contre les dépenses accusent une augmentation de $15,[illegible].

Le plan Young et le Reichstag

Berlin. — L'adoption du plan Young au Reichstag a été définitivement assurée, lorsque les centristes ont donné leur approbation. Heinrich Bruening, chef des centristes, a conféré avec le président Von Hindenburg et lui a assuré que les centristes voteraient pour l'accord, ce qui signifie que les démocrates et les Bavarois suivront puisqu'ils ont déjà donné leur adhésion au programme financier.

Le Reichstag approuve le plan Young

Berlin. — Le Reichstag a approuvé le plan Young, en deuxième lecture, par 252 voix contre 174. Il y a eu 20 abstentions.

Députés communistes allemands censurés

Berlin. — La majorité du Reichstag a décidé que Remmele, secrétaire du parti communiste, ainsi que six autres députés communistes ne jouiront plus de leur indemnité parlementaire pour avoir incité les classes ouvrières à la révolte.

Le pacte de sécurité

Paris. — On apprend que les pourparlers vers l'élaboration d'un pacte de sécurité à Londres ne sont pas très avancés.

Notes sur l'Exposition du grain 1932

Nous apprenons de M. Boulton, sous-ministre de l'Agriculture, Charlottetown, I.-P.-E., qu'une série de conventions des agronomes a été tenue dans chacune des maritimes, il a été question de la Conférence-Exposition mondiale. Pour faire connaître au public cette grande entreprise on a employé la radio.

Le succès de la Conférence-Exposition dépend entièrement de ceux qui y prennent part et sûrement chaque cultivateur reconnaîtra sa responsabilité et y prêtera sa coopération pour en garantir la réussite.

CHANVRE. — Il n'y a qu'une classe dans cette section, graine de toute variété. Chaque lot doit porter le nom de la variété et se composer de 30 livres — ou 14 kilogrammes. Premier prix, $75; d'autres prix graduels en descendant jusqu'à $12.00 pour le vingtième prix.

Le premier prix de $8,000 pour le blé est le plus grand prix en argent qui ait jamais été offert dans une exposition pour le grain. L'intérêt des cultivateurs de toutes les nations a été fortement éveillé par cet offre et les cultivateurs canadiens doivent s'efforcer de faire un bon étalage des produits de leur pays.

Les cultivateurs américains du maïs se montrent vivement intéressés dans le grand événement de 1932. Le premier prix de $1,200 dans la classe du maïs attire beaucoup d'attention.

On ne peut pas trop estimer l'importance de la Conférence qui fera part de l'Exposition mondiale du grain de 1932. De toutes parties du monde viendront des experts qui prendront part dans les discussions, l'échange des idées et l'avis des connaisseurs sur des problèmes extrêmement importants ayant rapport aux grains y aura la première place.

POIS DE GRANDE CULTURE.— Chaque lot dans cette catégorie doit porter le nom de la variété et se composer de 30 livres — ou 14 kilogrammes. Il y a quatre classes et la totalité des prix en argent est de $7,000; la grande, blancs ou jaunes. 1er prix, $300; d'autres graduels en descendant jusqu'à $12 pour le trentième prix; petits, blancs, ou jaunes; la tout autre type ou toute autre couleur; de à conserves.

Un cultivateur bien connu, parlant à Saskatoon récemment, a dit que l'importance d'une assemblée d'experts agricoles venant de tous les pays du monde à Régina, en 1932, ne peut pas être trop fortement estimée. "Cette conférence", déclara-t-il, "aidera incontestablement les experts canadiens et leur permettra de rendre de plus grandes contributions à l'avancement de l'agriculture."

SEIGLE. — Dans cette catégorie la totalité des prix monte à $10,000. Chaque lot doit porter le nom de la variété et se composer de 30 livres — ou 14 kilogrammes. Il n'y a qu'une classe de seigle, de toute variété nommée. Le premier prix est de $1,500; d'autres graduels en descendant jusqu'à $20.00 pour le cinquantième prix.

Chaque habitant du Canada, soit de la ville ou de la campagne, a un intérêt direct au succès de la Conférence-Exposition mondiale du grain de 1932. L'agriculture et surtout la culture du grain est l'industrie fondamentale de ce pays et le sera encore pendant bien des années. L'événement de 1932 fera de ce pays et le merveille pour l'amélioration de la qualité du produit de cette industrie et sera donc d'une importance inestimable en aidant à conserver au Canada sa position dans les marchés du monde.

Une nuée de sauterelles a bloqué un train

Tétuan, Maroc. — Une nuée de sauterelles a bloqué le convoi Casablanca-Fez, à la station de Tiara, la semaine dernière, pendant deux heures. Les sauterelles couvraient les rails et les roues de la locomotive, glissant sur les insectes qu'elle écrasait par milliers, ne purent décoller le train que deux heures plus tard, quand les sauterelles s'envolèrent pour d'autres cieux.

Byrd s'adresse aux Américains par radio

New-York. — Le chef de l'expédition Byrd a parlé par radio à un auditoire canadien et américain. L'amiral Byrd se trouvait à Dunedin, Nouvelle-Zélande, distance de 10,000 milles de New-York.

La voix de M. Byrd a été pleinement entendue, à travers des parasitaires.

Dans l'affaire d'Haïti

Cap Haïtien, Haïti. — Il y a rupture ouverte entre la commission Hoover, qui étudie actuellement les conditions de cette petite république des Antilles et le président Louis Borno. Les membres de la commission qui se trouvent actuellement ici, ont téléphoné au président à Port-au-Prince, pour lui rappeler la promesse qu'il a faite de garantir le choix d'un gouvernement provisoire qui dirigerait les affaires, en attendant qu'un gouvernement constitutionnel puisse être restauré.

Le président Borno a répondu au téléphone qu'il est toujours président de la république et qu'il agira comme bon lui semblera.

McDiarmid Lumber Co., Ltd.

Marchand en détail: bois de charpente, combustible. Cours à Prince-Albert et à Gravelbourg, Sask.

Prince-Albert, Sask.

Charbon	la tonne
Drumheller (gros morceaux)	$10.50
Drumheller (lits, d'un seul)	[illegible]
Mountain (gros morceaux)	$11.00
Mountain (gros morceaux)	$7.50
Briquettes	$14.00

McDiarmid Lumber

COMPANY, LTD.

Téléphone: 2723

PRINCE-ALBERT - SASK.

Quand un client me dit:

"Dites-moi ce que vous avez de mieux, mes yeux ont un dur travail à faire", je lui recommande toujours les Lentilles Tillyer. Il n'y a rien de mieux. Leur emploi satisfait dans une classe chère, demandez les TILLYERS.

F. D. CULP

OPTOMETRISTE

924 Ave Centrale Pr.-Albert

Congrès de Saskatoon

PROGRAMME

SEANCE GENERALE

Mercredi matin

8.30 h.	Enregistrement des délégués.
9.15 h.	O Canada
10.00 h.	Prières
10.10 h.	Souhaits de bienvenue.
10.30 h.	Allocution en français et en anglais. M. *Raymond DENIS, Président de l'Association des Commissaires Franco-Canadiens.*
10.50 h.	Allocution. *M. F.-W. HARGARTEN, Président de la Christian School Trustees' Association*
11.00 h.	Dossiers. *Docteur UHRICH*

Mercredi après-midi

SEANCE DE LA SECTION DE L'A.C.F.C.

2.00 h.	Nos écoles, leur situation actuelle: l'enquête annoncée par le gouvernement. *M. Raymond DENIS, Prés. A.C.E.F.C.*
2.45 h.	Election des comités de résolutions et de nomination.
3.00 h.	Historique des Ecoles Séparées; leurs droits constitutionnels. *M. S. BONNEAU, B.A., avocat*
3.30 h.	Formation d'une élite par l'éducation classique. X
4.00 h.	La langue à employer durant la demi-heure d'instruction religieuse. Nos droits constitutionnels. *M. Adrien DOIRON, B.A., avocat*
4.45 h.	Chansons à répondre *M. Norbert JUTRAS*
5.00 h.	Rapport sur le Concours de Français de 1929.—Préparation de celui de 1930. Remarques Générales. *M. Antonio de MARGERIE, chef du secrétariat*
5.40 h.	Conseils Pédagogiques, leur but. *M. Eugène CADIEUX, vice-président de l'A.C.F.C.*

Mercredi soir

SEANCE DE LA SECTION DE L'A. C. E. F. C.

8.00 h.	Influence de l'école sur la mentalité de l'enfant. Rareté du personnel enseignant par suite de la suppression de l'échange de diplômes avec Québec. Comment y remédier. X.
8.30 h.	Chansons à répondre *M. Norbert JUTRAS.*
9.15 h.	Les amendements à l'Acte Scolaire. Leurs effets sur nos écoles. Discussion Générale *M. Raymond DENIS.*
10.00 h.	Chansons à répondre. *M. Norbert JUTRAS*

Jeudi matin

SEANCE DE LA SECTION DE L'A.C.F.C.

9.00 h.	Rapport du Comité des résolutions. Discussion des Résolutions.
11.00 h.	Discussion Générale sur différentes questions d'actualité. *M. Antonio de MARGERIE*
11.45 h.	Rapport du Comité de Nomination et élection des officiers.

Jeudi après-midi

SEANCE GENERALE

A cette séance, les deux sections de l'A.C.E.F.C., et de la Christian se trouveront réunies de nouveau. Le programme n'en est pas définitivement arrêté, parce que plusieurs orateurs, qui devaient adresser la parole à Régina, ne peuvent que difficilement se rendre à Saskatoon. C'est le cas de l'Hon. Anderson et de Monsieur Gardiner, qui ne peuvent venir à Saskatoon à cause de la session.

CE PROGRAMME SERA D'AILLEURS COMPLETE D'ICI PEU

Nous ne donnons pas le programme des séances de la section anglaise pour ne pas accaparer trop de place dans le journal, mais ce programme sera distribué à tous les délégués dans les salles du congrès.

NORTHERN HARDWARE LTD.

Téléphone 2516 (Baker Block) 10ème rue Ouest

PRINCE-ALBERT, SASK.

Vous êtes cordialement invité à faire commerce avec nous.

Ce dont vous avez besoin pour le printemps sera l'objet de notre spéciale attention.

Voici bientôt le moment du Grand Ménage. Nous avons pour cela un stock intéressant et complet. Spécialement: **Peintures, Vernis, Alabastine,** et tout ce qu'il faut pour égayer la Maison. **Vernis, Cire,** etc.

NOUS LIVRONS LES COMMANDES

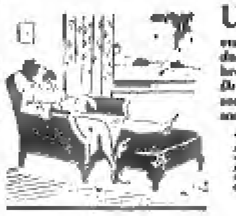

Une jambe de lait ---

empêcha Mme Payette de marcher pendant 25 ans -- Quelques paquets du célèbre remède -- *La Potion Antilaiteuse du Dr. Sirois* -- lui fait recouvrer l'usage de ses membres. Lisez sa lettre et suivez son exemple:

"Je ne marchais pas depuis 25 ans à cause d'une jambe de lait et après avoir employé un seul paquet de la Potion Antilaiteuse du Dr. N. Alphonse Sirois, j'ai commencé à marcher. Je suis à prendre le second paquet de ce remède et j'ai la certitude qu'il me rétablira complètement."

Avis aux intéressés.

Mme. PAYETTE,

[illegible], Montréal.

LA POTION ANTILAITEUSE

DU DR. N. ALPHONSE SIROIS

est composée des fleurs, racines et feuilles de plantes bienfaisantes [illegible] la santé. Le Dr. Sirois, médecin bien connu dans toute la province de Québec, a au cours de ses nombreuses années de pratique étudié ces plantes et le célèbre remède—La Potion Antilaiteuse du Dr. Sirois est le résultat de cette étude approfondie.

POUR LES FEMMES

La Potion Antilaiteuse du Dr. Sirois

est le plus précieux des remèdes surtout durant l'époque de la grossesse et du sevrage. Il soulage la constipation et la mauvaise digestion, enlève le lait des membres et du sang, prévient les fausses couches, les jambes de lait, l'hydropisie, les inflammations, etc. Il est inestimable pendant le retour de l'âge.

ABSOLUMENT INOFFENSIF
SE PREND COMME LE THE

Un paquet dure de 3 à 5 mois et ne coûte que $5.00.

En vente par les pharmaciens et les marchands généraux.

Expédié poste payée sur réception de $5.00 par

Dr. N. Alphonse Sirois, Surg. Ste-Anne de la Pocatière, Qué.

Dr. N. ALPHONSE SIROIS